

CHARTRE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES 2026-2035

ATH | ELLEZELLES | FLOBECQ | FRASNES-LEZ-ANVAING | MONT-DE-L'ENCLUS

PARTIE 2 RECOMMANDATIONS//PISTES D'ACTION



Parc naturel
DU PAYS
DES COLLINES



*Fig. 1 : Au pied du démon, sentier de
l'Etrange - Ellezelles
(Source : Delhaye Dimitri - Juillet 2019)*

RECOMMANDATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS

Equipe de rédaction :

Bureau d'étude DR(EA)²M :
Virginie Chapaux - Bioingénieur
Sébastien Collard - Architecte
Paysagiste
Cécile Escouflaire - Architecte
Master en environnement

DR(EA)²M

Parc naturel du Pays des
Collines :

Bernadette Duhaut
Baptiste Hottekiet
Dorothee Verbrigghe



IDETA, Agence de
Développement Territorial :
Camille Mestdag



2019-2024



01 Enjeux et recommandations

1.1 Introduction et processus	8-9
1.2 Les enjeux et les recommandations	10-19
1. À l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines	10-19
2. À l'échelle des aires paysagères	10-19

02 Pistes et programme d'actions

2.1 Introduction et processus	20-23
2.2 Pistes d'actions	24-25
2.3 Programme d'actions	26-63
-01 Suivi de la mise en oeuvre de la charte paysagère	28-29
-02 Renforcement et développement des partenariats avec d'autres structures locales et/ou supra-locales	30-31
-03 Mobilisation des compétences du Parc naturel dans l'élaboration de stratégies territoriales	32-33
-04 Accompagnement à la mise en place des nouveaux outils locaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme	34-35
-05 Accompagnement à l'intégration des nouvelles implantations d'infrastructures et installations techniques	36-37
-06 Soutien et développement de projets innovants en matière de préservation et de gestion des paysages	38-39
-07 Mise en valeur des cœurs de villages et des hameaux à caractère vernaculaire	40-41
-08 Elargissement du réseau des espaces naturels de haute valeur écopaysagère et mise en place d'un plan de gestion	42-43
-09 Mise en place d'actions de sensibilisation aux caractéristiques paysagères du Pays des Collines	44-45
-10 Gestion et valorisation des points, des lignes et des périmètres d'intérêt paysager	46-47
-11 Conseils à l'aménagement paysager des infrastructures de transport	48-49
-12 Sensibilisation à l'intégration paysagère des entreprises et des bâtiments industriels et commerciaux	50-51
-13 Sensibilisation des auteurs de projets aux caractéristiques paysagères du Pays des Collines	52-53
-14 Accompagnement des agriculteurs dans l'évolution des pratiques agricoles durables préservant les paysages	54-55
-15 Accompagnement des acteurs territoriaux dans le renforcement des structures éco-paysagères	56-57
-16 Développement et renouvellement de produits touristiques de valorisation des paysages	58-59
-17 Accompagnement des acteurs locaux dans la pérennisation et la mise en valeur des biens d'intérêt patrimonial	60-61
-18 Accompagnement des acteurs locaux dans la pérennisation et la mise en valeur du petit patrimoine	62-63

03 Définitions 64-65

04 Acronymes 66-67

05 Bibliographie 68-69

06 Annexes 70



01

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS





*Fig. 2 : A l'entrée du bois vers Ellezelles
(Source : Parc naturel - 2019)*

1.1 Introduction et processus

Comme pour l'analyse contextuelle, le processus d'aboutissement de recommandations et d'un programme d'actions a impliqué la participation des différents acteurs du comité de pilotage, ainsi que celle de la population du Pays des Collines. Le comité de pilotage a été mis en place pour coordonner le processus de rédaction de la Charte paysagère et a pu proposer et enrichir les différentes pistes de recommandations sur base du travail produit lors des ateliers participatifs.

Des pistes de recommandations ont été énoncées pour l'ensemble du Parc naturel ainsi que pour chaque aire paysagère. Au cours de cette étape, la participation citoyenne a été réalisée grâce à la mise en ligne d'une enquête sous la forme d'un document Google Form. Ce sondage invitait les citoyens à effectuer une priorisation des recommandations pour l'ensemble du territoire, puis par aire paysagère. Les citoyens pouvaient donner leur avis non seulement sur l'aire paysagère qui les concernait, mais également sur les autres aires paysagères du Parc naturel. Pour chacune de celles-ci, il a été demandé de prioriser trois recommandations. Le document Google Form a été diffusé à large échelle via la page Facebook du Parc naturel, les sites internet des communes et relayé auprès des membres des CCATM et des CLDR existantes. Les résultats de ce sondage ont été analysés et ont permis de récolter 199 réponses, ainsi que des commentaires très pertinents.

Par la suite, un atelier participatif a été organisé pour représenter les opinions et les idées de la communauté locale sur la façon dont les recommandations pouvaient être priorisées et optimisées. Le comité de pilotage, ainsi que l'ensemble des forces vives du corps rédactionnel de la Charte paysagère, ont ainsi pu dégager 19 recommandations pertinentes découlant de l'analyse contextuelle, des différents ateliers et des enjeux identifiés.

Le premier chapitre de ce document rappelle donc les enjeux, résultat du diagnostic, définis à la fin de l'analyse contextuelle de la Charte paysagère et émet des recommandations qui visent à protéger, gérer et aménager le paysage, en regard des enjeux identifiés.

Le programme d'actions qui en découle concrétise l'application de ces recommandations. Il consiste en un échéancier d'actions à mener en vue de protéger, de gérer et d'aménager le paysage en impliquant tous les acteurs concernés. Il est présenté dans la deuxième partie de ce document.

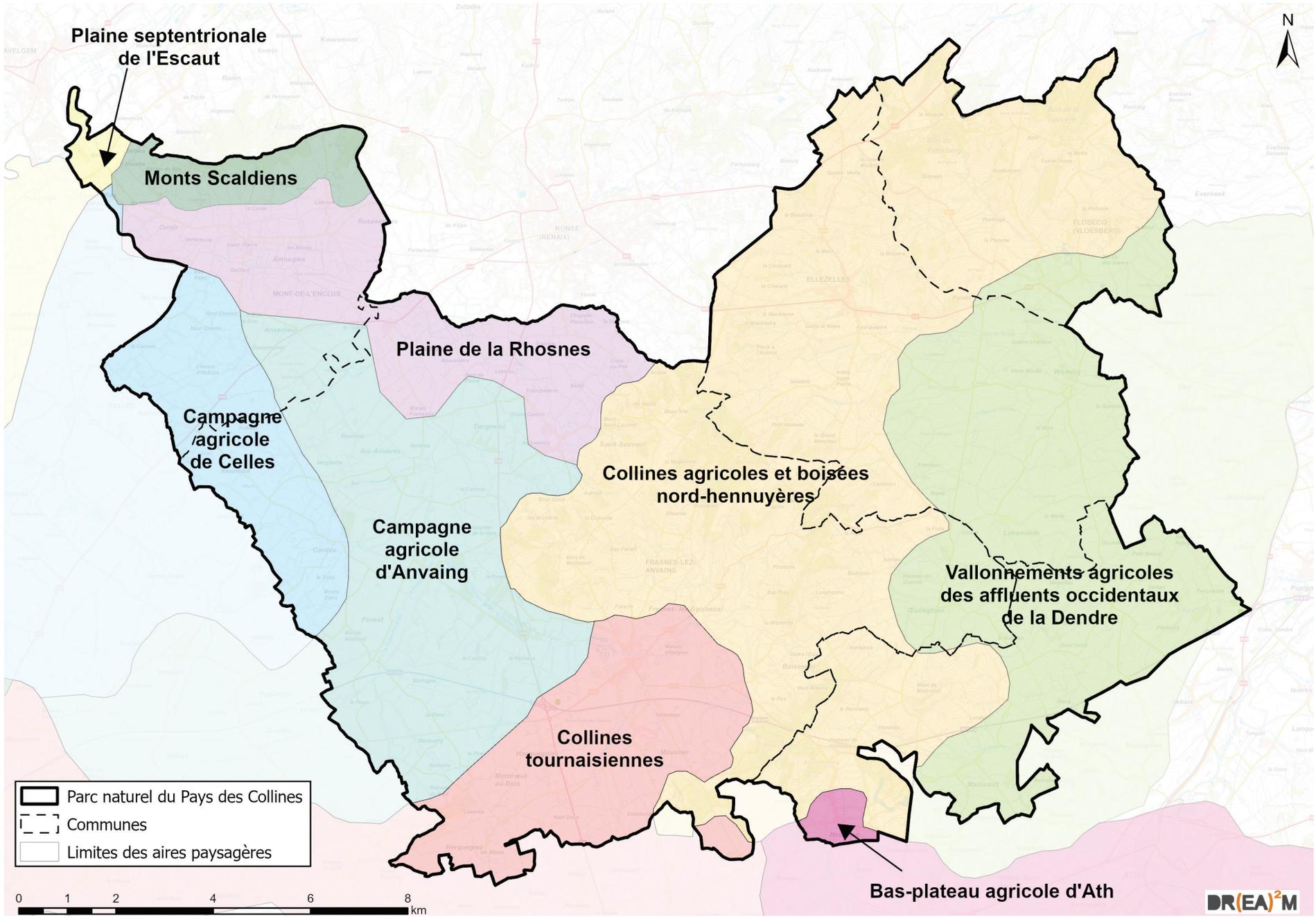


Fig. 3 : Carte des aires paysagères (Source : CPDT – Carto : DR(EA)²M)

1.2 Les enjeux et les recommandations

RAPPEL DES ENJEUX :



1. À l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines

A/ GOUVERNANCE :

L'enjeu de « gouvernance » porte sur l'ensemble des actions pouvant être assurées et proposées dans la sphère décisionnelle et institutionnelle dont le but est d'assurer et de proposer le bon fonctionnement, l'application et la transversalité des recommandations et du programme d'actions. La coordination entre les différents acteurs est essentielle. En effet, les recommandations et pistes d'actions ne respectent souvent pas les frontières administratives des communes, et une coordination efficace entre les différents acteurs est donc nécessaire pour garantir la cohérence et l'équilibre du programme d'actions.

2. À l'échelle des aires paysagères

B/ ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CADRE RURAL :

L'enjeu « Attractivité touristique et cadre rural » définit la manière dont les zones rurales qui caractérisent le Parc naturel du Pays des Collines peuvent attirer et être attractives pour des visiteurs tout en préservant leur caractère et leurs paysages.

- Comment créer des activités touristiques qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage rural et ne le dégradent pas ?
- Comment impliquer les acteurs locaux pour développer un tourisme durable qui profite à l'économie locale en préservant et valorisant le paysage ?
- Comment maintenir et valoriser les caractéristiques qui rendent les zones rurales attrayantes pour les visiteurs, telles que les traditions culturelles, les pratiques agricoles, les produits locaux, l'identité des sites, les marqueurs paysager, etc. ?

L'enjeu de l'attractivité touristique et du cadre rural est important car il peut avoir des impacts sur l'environnement, l'économie et la société locales. Le tourisme peut contribuer à la conservation des paysages ruraux, à la création d'emplois et au développement économique local et durable.

C/ L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODULATEUR DU PAYSAGE :

L'enjeu « L'agriculture comme élément modulateur du paysage » concerne le rôle de l'agriculture dans la création et la transformation des paysages ruraux. En effet, l'agriculteur est depuis toujours, au sein du Parc naturel du Pays des Collines comme ailleurs, un « aménageur » des espaces ruraux (openfield, bocage, semi-bocage, prairie, alignements d'arbres, haies, zones humides, etc).

- Comment les changements dans les pratiques agricoles affectent-ils les paysages et l'environnement rural, notamment en termes d'utilisation des sols, de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air ?
- Comment l'agriculture peut-elle contribuer à la conservation et à la valorisation des paysages ruraux tout en répondant aux besoins économiques et sociaux des communautés locales ?

L'enjeu de l'agriculture comme élément modulateur du paysage est important car il peut avoir des impacts sur la qualité de vie des communautés rurales, la biodiversité, les ressources naturelles, ainsi que sur la fonction esthétique et culturelle des paysages ruraux. Une agriculture durable peut contribuer à la préservation et à la valorisation des paysages, ainsi qu'à la création d'emplois et au développement économique local. Elle permet également de maintenir les zones bocagères (encore présentes dans certaines aires paysagères) ainsi que les autres milieux d'intérêt intrinsèquement liés aux pratiques agricoles, tels que les pâturages et les milieux humides.

D/ LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE :

L'enjeu « Les éléments naturels, porteurs du paysage » concerne l'importance des éléments naturels tels que les cours d'eau, Rieu, saules têtards, forêts, falaises de sable, collines, etc. dont la formation et la composition participe à l'identité et la diversité des paysages au sein du Parc naturel.

- Comment la gestion et la préservation des éléments naturels peut-elle améliorer la qualité et la durabilité des paysages ?
- Comment les éléments naturels peuvent-ils être utilisés dans le renforcement, la valorisation, le développement économique et social local des paysages du Parc naturel du Pays des Collines ?

L'enjeu des éléments naturels porteurs du paysage est important car ils sont souvent des atouts clés pour l'attrait touristique, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, et le bien-être des communautés. Ils n'en restent pas moins les éléments les plus vulnérables aux impacts des activités humaines tels que l'urbanisation ou l'agriculture intensive.

E/ LA TRAME BÂTIE ET LES INFRASTRUCTURES, ENTRE COHÉSION ET SINGULARITÉ :

L'enjeu « La trame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité » concerne la manière dont les éléments bâtis, les chemins, les réseaux routiers et autres infrastructures participent à l'identité du paysage ou influencent la qualité et la cohésion de celui-ci.

- Comment les bâtiments et les infrastructures peuvent-ils être intégrés de manière harmonieuse et durable dans le paysage ?
- Comment la gestion et la préservation des éléments bâtis peuvent-elles améliorer la qualité, la cohésion, l'identité et la singularité des territoires ?

L'enjeu de la trame bâtie et des infrastructures est important car ces éléments ont un impact significatif sur la qualité de vie, sur l'attractivité touristique et économique des territoires (par la préservation du patrimoine bâti), ainsi que sur l'identité territoriale.

LES RECOMMANDATIONS :

1. À l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines

ENJEU n°1 : GOUVERNANCE

Recommandations :

- Fédérer les différents acteurs autour de la protection du paysage ;
- Encourager et favoriser la transversalité entre les différents acteurs œuvrant au sein du Parc naturel et assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux ;

2. À l'échelle des aires paysagères

ENJEU n°2 : ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CADRE RURAL

Recommandations :

- Aménager et valoriser les axes de mobilité douce et promouvoir les itinéraires touristiques (RAVEL, GR, L86, circuits thématiques, etc);
- Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux ;

ENJEU n°3 : L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODULATEUR DU PAYSAGE

Recommandations :

- Préserver et aménager les faciès agricoles typiques (alignements d'arbres, cordons rivulaires, semi-bocage) ;
- Gérer le développement des exploitations agricoles ;
- Gérer et diversifier les pratiques et méthodes culturales ;
- Préserver et renforcer les pratiques et méthodes pastorales (ex: pâtures) ;

ENJEU n°4 : LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE

Recommandations :

- Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère (saules têtards, peupleraies, bois, ripisylves, arbres, ...) ;
- Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloirs de circulation de la nature ;
- Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation ;
- Participer au renforcement de la liaison écologique régionale ;
- Veiller à la qualité des cordons rivulaires ;
- Préserver et reconstituer les maillages de haies ;
- Informer et sensibiliser au statut de réserve naturelle ;

ENJEUX n°5 : LA TRAME BÂTIE ET LES INFRASTRUCTURES, ENTRE COHÉSION ET SINGULARITÉ

Recommandations :

- Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation ;
- Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural ;
- Intégrer les infrastructures collectives ;
- Intégrer les nouveaux bâtiments résidentiels ;
- Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis (maintenir les ouvertures paysagères et empêcher le comblement par l'urbanisation des dents creuses) ;
- Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager ;
- Aménager harmonieusement les entrées de villages.

LES ENJEUX :

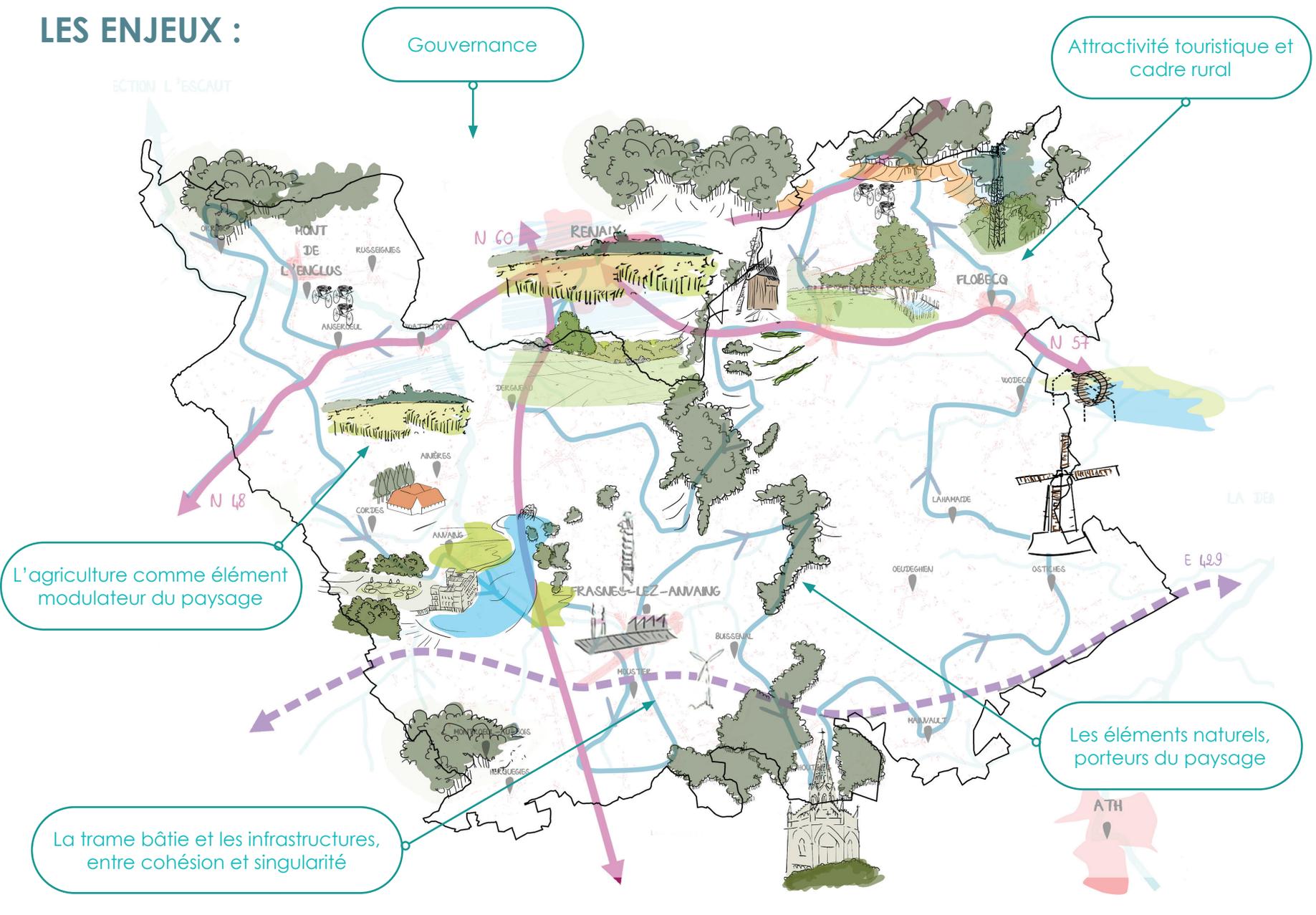


Fig. 4 : Rappel des enjeux paysagers (Source : DR(EA)²M)

LA CARTE DES ENJEUX :

Outil de protection, de gestion et d'aménagement du paysage :

La carte des enjeux paysagers territoriaux est un outil essentiel pour comprendre les dynamiques du paysage, identifier les potentiels et les risques qui y sont liés. Elle contribue à la protection, à la gestion et à l'aménagement du paysage en mettant en évidence les aspects écologiques et paysagers les plus remarquables.

Elle permet de localiser et de valoriser les paysages remarquables ainsi que les zones à haut intérêt écologique et paysager. Les éléments naturels structurants, tels que les zones agricoles, les haies, les arbres, les prairies, les vergers, le semi-bocage, les forêts, les boisements, les cours d'eau, les zones humides, les collines, les monts, les périmètres d'intérêt paysager et les corridors écologiques, sont identifiés et classés selon leur valeur éco-paysagère, allant de « particulière » (« notable ») à « remarquable ». (Voir description Partie 1, point 4.4. Carte des structures à haute valeur éco-paysagère).

La carte des enjeux paysagers territoriaux identifie également les zones urbanisées, les points d'intérêt touristique, ainsi que les itinéraires touristiques potentiels (liaisons cyclables, RAVEl, sentiers de randonnée) susceptibles d'influencer la qualité et la perception des paysages.

Enfin, elle permet d'identifier les enjeux spécifiques, tels que les points et lignes de vue menacés par une fermeture paysagère, les zones foncières à forte sensibilité paysagère, ainsi que diverses zones sensibles qui requièrent une vigilance et des mesures particulières pour préserver leur valeur paysagère et écologique. Ces enjeux spécifiques sont localisés sur la carte et détaillés ci-après.

Il est important de noter que ces enjeux spécifiques ne constituent pas une liste exhaustive, et qu'une vigilance constante est nécessaire pour adapter les actions en fonction de la valeur éco-paysagère du territoire concerné.

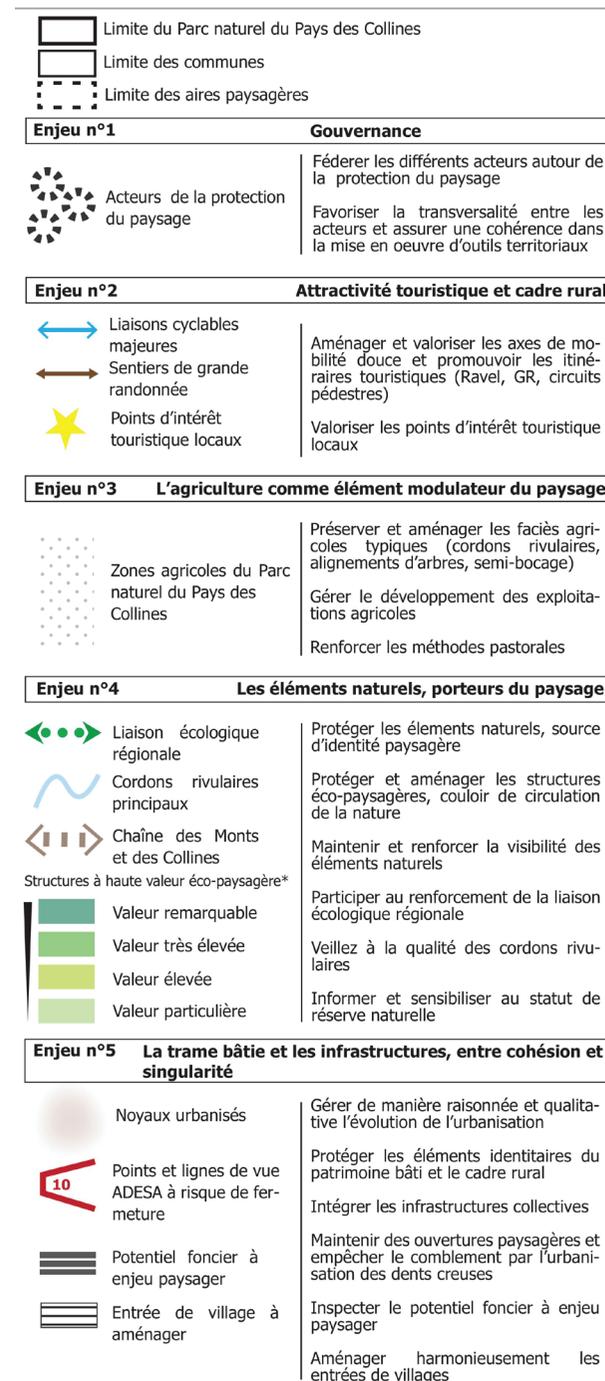


Fig. 5 : Carte des enjeux paysagers territoriaux - Légende (Source: DR(EA)²M)

Aires paysagères du Parc naturel du Pays des Collines

- ① Plaine septentrionale de l'Escaut
- ② Monts Scaldiens
- ③ Plaine de la Rhosnes
- ④ Campagne agricole de Celles
- ⑤ Campagne agricole d'Anvaing
- ⑥ Collines tournaisiennes
- ⑦ Collines agricoles et boisées nord-hennuyères
- ⑧ Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre
- ⑨ Bas-plateau agricole d'Ath

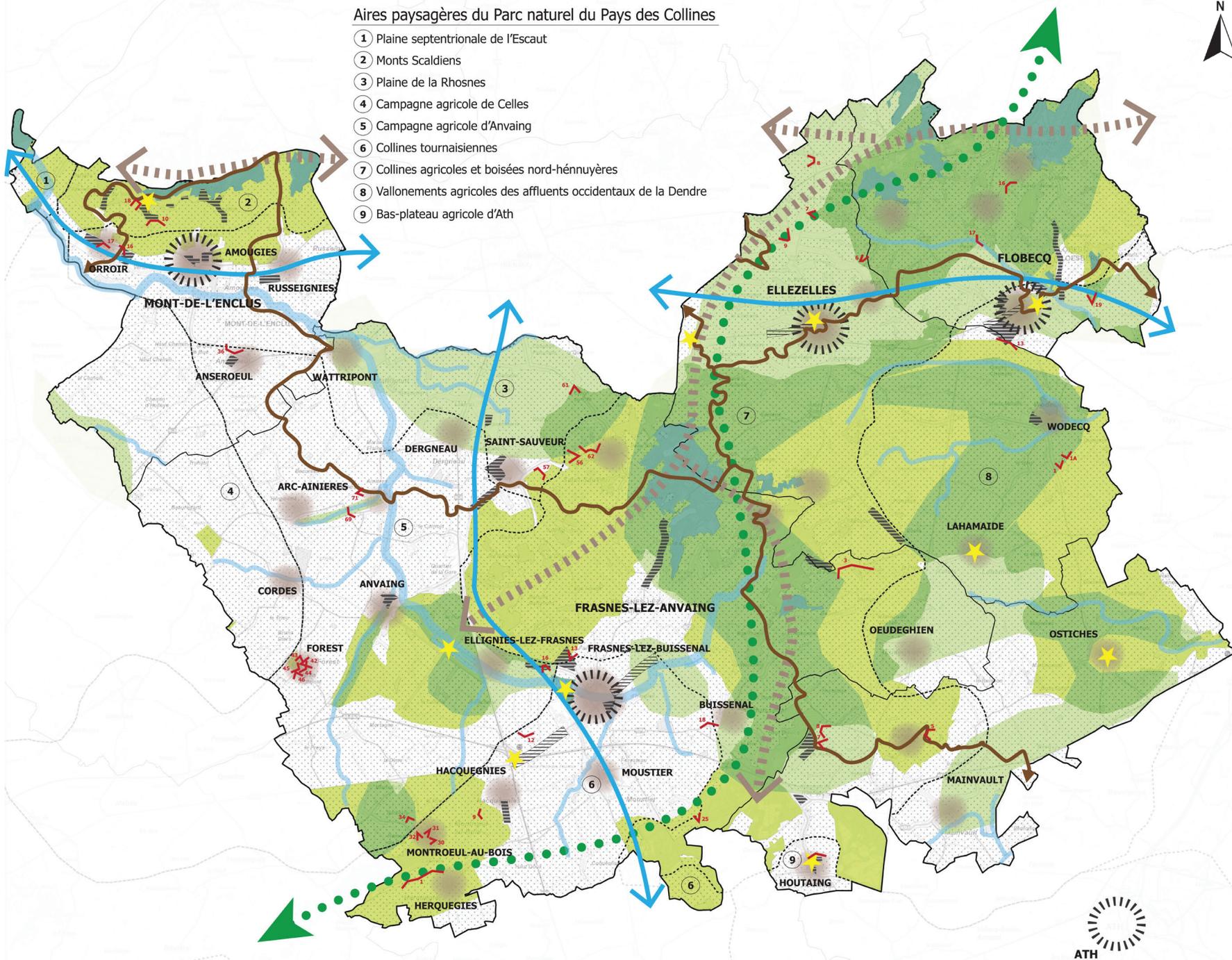


Fig. 6 : Carte des enjeux paysagers territoriaux (Source: DR(EA)²M)

Les enjeux spécifiques localisés :

Dans les **noyaux urbanisés**, il est primordial de gérer le développement de l'urbanisation tout en protégeant les éléments identitaires du patrimoine bâti et du cadre rural. Certains villages, comme Amougies, Flobecq, Ellezelles, et Frasnes-lez-Buissenal, se distinguent par une urbanisation plus dense et une mixité des fonctions. Outre la gestion raisonnée et qualitative de l'urbanisation, il convient également de porter une attention particulière à l'aménagement des entrées de ces villages.

D'autres villages ont conservé une structure plus traditionnelle (Cordes, Arc-Ainières, Anseroeul, Forest, Ostiches, Oeudeghien, Wodecq), nécessitant parfois une protection plus soutenue (par exemple, maintien ou inscription d'un PICHE à Houtaing, Forest, Montroeul-au-Bois, Ostiches, La Hamaide).

En ce qui concerne les villages traditionnels et les nombreux hameaux dispersés sur le territoire, il est crucial de préserver leur profil vernaculaire. Cela passe par la préservation des espaces interstitiels et par la limitation de l'extension de l'habitat le long des voiries, notamment à Orroir, Amougies, Dergneau, hameau Labroye au nord de Russeignies, Saint-Sauveur, Chapelle-Planchon, Croix-ou-Pile au nord de Saint-Sauveur, la Potterée au nord de Flobecq, le Mont des Chevaux et le hameau Moustache à Houtaing, Oeudeghien, Wodecq, Hacquegnies, hameaux de Rome et la Folie à l'ouest de La Hamaide.

Sur les monts et les collines, il est essentiel de limiter l'urbanisation des hauts versants et de veiller à une intégration harmonieuse du bâti dans le paysage. Cela concerne notamment le Mont-de-l'Enclus, Grandrieu à l'Ouest des Monts de Frasnes, la Houssière au nord du bois d'Hergies, la Bruyère, Hurdumont, Bois et Queneau au nord d'Ellezelles et Flobecq, le Renowelz à l'est du bois d'Assoumont.

L'objectif est d'intégrer la protection, la gestion et l'aménagement du paysage dans la planification territoriale, afin de préserver l'identité des lieux tout en permettant un développement harmonieux. Une évaluation minutieuse du **potentiel foncier** dans les zones urbanisables (zones d'habitat, ZACC, zones de loisirs, zones d'activités économiques, etc.) est essentielle pour atteindre cet équilibre.

Parmi les **points et lignes de vue remarquable** identifiés par l'asbl ADESA, bien que l'ensemble de ceux-ci requièrent une attention en termes de préservation du paysage, certains ont été identifiés comme présentant un risque de fermeture paysagère ou requérant une vigilance particulière pour préserver leur valeur paysagère et écologique. Ils sont localisés sur la carte des enjeux et décrits ci-après.

Mont-de-l'enclus : LVR 10 : *Très beau point de vue vers Orroir et Amougies. La longueur et l'ouverture de vue sont très importantes.*

Mont-de-l'enclus : LVR 18 : *Très belle vue vers le village d'Orroir et la vallée de l'Escaut. La présence d'alignements d'arbres et de plans successifs enrichit la structure du paysage. Seule une villa située sur la droite perturbe un peu le paysage.*

Orroir : PVR 16 : *Très jolie vue donnant sur le village d'Orroir. Idéalement il faudrait éviter de construire le long de la route entre le point de vue et l'église afin de préserver la vue et l'entrée de village.*

Orroir : PVR 17 : *Jolie vue sur la zone agricole avec à l'arrière le couloir vert de l'ancienne voie ferrée. Idéalement il ne faudrait pas construire le long de la route entre l'église et la ferme. Ceci permettrait de conserver l'isolement actuel de l'église et de la belle grosse ferme qui valorisent le paysage de cette entrée du village.*

Anseroeul : LV 36 : *Idéalement, il ne faudrait pas construire le long de la route à l'opposé du cimetière, afin de préserver la très belle vue vers le Mont de l'Enclus dont on jouit depuis l'entrée du village d'Anseroeul.*

Saint-Sauveur : LVR 57 : Très belle vue sur l'église de Saint Sauveur et le noyau d'habitat regroupé à ses pieds depuis la rue des Monts.

Saint-Sauveur : PVR 56 : Jolies vues vers le Mont St Laurent en partie boisé et la vallée secondaire du Rieu du Sourdeau qui coule à ses pieds. L'habitat qui s'est développé dans cette vallée n'est pas perturbant. Il y a certainement eu un effort d'intégration dans le paysage.

Saint-Sauveur : PVR 61 : Superbe vue dominante sur la colline de Saint-Sauveur et la zone agricole qui sépare la colline et le village. Cette zone agricole non perturbée participe à la qualité du paysage et met en valeur la colline. Il faut la préserver.

Saint-Sauveur : LVR 62 : Ce PV aménagé avec parking, bancs etc. est appelé le PV de Saint-Sauveur. Il fait partie de la promenade des collines. La vue est très ouverte, elle permet de découvrir à la fois la zone urbanisée de Renaix et une partie du paysage qui entoure St Sauveur sans permettre de voir le village. La vue est limitée par le Mont de L'Enclus au nord alors qu'à l'ouest elle est très longue et donne sur l'aval de la vallée de la Rhosnes.

Arc-Ainières : Point 69 : La ferme du Joncquoy essaye de masquer les nouveaux hangars par des arbres plantés dans de grands fûts. Inscrire en ZEV le fond de la vallée jusqu'aux ruptures de pentes en amont de la ferme du Joncquoy.

Arc-Ainières : Point 71 : Extension très mal intégrée au bâti existant à l'entrée du village d'Ainières.

Forest : LV 42 : Jolies vues depuis Forest vers le fond de la vallée de la Petite Rhosnes inscrit en ZIP. Au nord on voit les boisements des sites classés du château d'Anvaing surmontés par la colline d'Ellignies-lez-Frasnes.

Forest : Points 43, 44 et 45 : La ZIP de Forest, étant donné son caractère urbanisé, devrait être convertie en PICHE en l'agrandissant un peu vers le sud. Ce bel ensemble architectural et rural situé sur la crête a beaucoup d'importance dans le paysage environnant.

Forest : Le point 46 est situé en face de la très belle ferme à la sortie du centre. Il donne vue sur un champ où a été installé un mannequin déguisé en peintre avec un chevalet où se trouve un tableau paysager.

Montroeuil-au-Bois : PVR 34 : Cette vue vers le centre ancien de Montroeuil-au-Bois devrait être préservée par une zone non aedificandi.

Montroeuil-au-Bois : PVR 30 : Lorsqu'on vient d'Herquegies et que l'on redescend la colline on profite à cet endroit d'une vue inattendue sur l'église de Montroeuil-au-Bois qui surplombe le village.

Montroeuil-au-Bois : Points 31 et 32 : Inscrire un PICHE sur le centre ancien du village. Très bel ensemble qui devrait faire l'objet d'une protection spéciale.

Herquegies : LVR 1: Cette route offre une succession de vues remarquables depuis les hauteurs de la colline d'Herquegies sur le paysage qui s'étale au sud de la colline. La vue est dominante et très longue. Elle permet de découvrir la campagne où s'égrènent de nombreux villages et hameaux de Tournai et Leuze.

Hacquegnies : PVR 9 : Belle vue dominante avec Hacquegnies au moyen plan et à l'arrière-plan Frasnes, Moustier et les collines qui ferment le paysage en formant un arc de cercle.

Frasnes-lez-Buissenal : PVR 12 : Superbe vue panoramique permettant de découvrir depuis ce chemin réservé aux convois agricoles et cyclistes, la colline qui surplombe Ellignies-lez-Frasnes et le fond de la vallée de la Rhosnes. Cette colline s'étire vers l'ouest en formant un grand arc de cercle autour de Frasnes. À l'opposé du PV, on découvre la colline qui domine Montroeuil-au-Bois avec l'église du village qui se détache sur le versant de la colline.

Frasnes-lez-Buissenal : PV 13 : Jolie vue vers une petite vallée entaillée dans le versant de la colline.

Frasnes-lez-Buissenal : LVR 16 : *Inscrire une zone non aedificandi sur la route qui relie Frasnes à Ellignies, on découvre à cet endroit une très belle vue sur les bassins de décantation remplis d'eau et encerclés de verdure avec à l'arrière les villages de Frasnes. C'est le seul endroit d'où l'on découvre si bien les bassins. Ils mettent en valeur le village à l'arrière.*

Frasnes-lez-Buissenal : PVR 18 : *Très belle vue panoramique de la colline qui encercle Frasnes et Buissenal. À l'Est on voit Buissenal niché dans le creux de la vallée avec à l'arrière la colline qui sépare Oeudeghien et Buissenal. Au nord-ouest, on voit la crête qui sépare Saint- Sauveur et Frasnes, sur laquelle se trouve le pylône. À l'ouest, on aperçoit Frasnes et son clocher.*

Frasnes-lez-Buissenal : PV 25 : *Belle vue depuis l'extrémité de la « drève » vers la colline opposée. La lisière du bois du Carmoi présente une très belle ondulation qui valorise le paysage.*

Mont de Mainvault : LVR 5 : *La voirie qui encercle le sommet du Mont de Mainvault offre de très nombreuses vues là où des trouées sont encore possibles par l'absence d'habitat ou de végétation trop dense. Cette LVR offre une très belle vue dominante. L'autoroute se voit à peine. La vue est très longue vers l'ouest et le paysage est diversifié.*

Mont de Mainvault : PVR 7 : *Inscrire une zone non aedificandi. Ce point de vue est situé à la tête d'une petite vallée encaissée, ce qui permet de bénéficier d'une très belle vue. Le paysage est valorisé par son relief vallonné et l'occupation du sol.*

Mont de Mainvault : LVR 8 : *On bénéficie également d'une très belle vue sur la vallée de la Blanche. Le paysage observé est valorisé par son relief, son occupation du sol diversifiée (champs, prairies, bosquets, arbres isolés, la lisière du parc boisé de la Berlière, les fermes et petits hameaux). Seule une petite ligne de pylônes perturbe un peu le paysage observé. Actuellement limitée au côté ouest de la voirie, il faut se garder d'étendre la ZHR sur le côté est de la rue.*

Houtaing : *Préserver les perspectives vers le Mausolée d'Oultremont.*

Oeudeghien : LVR 3 : *Depuis cette route qui relie Frasnes et La Hamaide, et qui sépare la vallée du Tordoir de celle du rieu du Trimpont, on bénéficie de superbes vues plongeantes sur la vallée du Rieu du Trimpont. À l'opposé on peut voir le Mont de Mainvault et le bois à Choques qui sont les points culminants de la ligne de crête séparant les vallées de la Blanche et du Rieu du Trimpont. Il faut préserver cette ouverture de vue de toute extension de l'habitat.*

Wodecq : PVR 1 : *Point de vue remarquable en voie de disparition. Sur cette ligne de crête subsiste un très beau point de vue vers Wodecq et la campagne qui l'entoure. La vue est très longue et le paysage observé est harmonieux. Malheureusement, son avenir semble compromis car on se trouve en zone d'habitat rural et deux habitations nouvelles encadrent déjà cette parcelle. S'il en est encore temps, il faudrait d'urgence créer une zone non aedificandi devant ce PVR.*

Point 1 A : *On a également un beau point de vue vers Wodecq et la campagne qui l'entoure. Mais la vue n'est pas aussi belle que celle dont on jouit du PVR 1.*

Ellezelles : LVR 6 : *Inscrire une zone non aedificandi. Très belle vue à l'entrée de Rigaudrie sur l'amont de la vallée du ruisseau d'Ancre qui se présente en enfilade. L'arrière plan est limité par le Mont de Rode avec le Bois du Pottelberg. On voit bien les grands pylônes blancs qui trônent au sommet du Mont. Maintenir la ZIP existante au lieu dit « Miclette » sur le paysage très harmonieux que constituent les têtes de vallées du ruisseau d'Ancre, avec leurs versants pentus couverts de prairies parsemées d'arbres.*

Inscrire en zone d'espaces verts les prairies qui subsistent dans le fond de la vallée du ruisseau d'Ancre et cela jusqu'à son confluent.

Ellezelles : PV 7 : *Belle vue depuis la tête de vallée d'une des sources du ruisseau d'Ancre. La vue est très longue et porte sur plusieurs km. Cette vue devrait être préservée au sein de la zone d'habitat linéaire inscrite le long de la route.*

Ellezelles : LVR 8 : Quatre vents. Vue également très longue et très belle vers la Flandre. On voit distinctement les clochers de Renaix et son centre hospitalier. Le hangar agricole qui se trouve sur la gauche de la vue devrait être entouré d'arbres pour mieux l'intégrer. Le paysage observé est harmonieux, malgré la présence d'une zone industrielle. Le relief et les bosquets forment une succession de plans agréables à l'œil. Le paysage rural est varié notamment par la présence de champs cultivés, de bosquets et d'alignements d'arbres. Les Monts de Flandre, dont le Muziekberg couvert de bois, ferment agréablement la vue.

Ellezelles : LVR 9 : Mont d'Ellezelles. Vue très ouverte et très longue vers la Flandre. Le paysage est valorisé par le relief et l'occupation du sol.

Flobecq : LVR 13 : Maintien de l'ouverture paysagère vers la vallée du Tordoir.

Flobecq : Point 16 : La zone d'habitat linéaire prévue le long de la voirie devrait être supprimée en partie au sud du nouveau hangar rouge orangé, afin de garder la chapelle et les quelques maisons qui l'entourent isolées au sein du paysage.

Flobecq : Point 17 : Il est regrettable d'avoir inscrit une ZHR au confluent des ruisseaux d'Ancre et du Géron. Le contraste entre la plaine alluviale couverte de prairies et le versant avec une succession de terrasses limitées par des bosquets est très harmonieux. Le chemin creux qui remonte vers Hurdumont est boisé sur son talus est. Seules deux maisons se trouvent actuellement le long de ce chemin. Il faut supprimer la ZHR sur le chemin creux et sur les prairies qui se trouvent entre le talus et la route.

Flobecq : LV 19 : Cette vue vers l'amont de la vallée avec le bois de Tournibois qui tapisse le versant abrupt est très belle et mériterait d'être préservée de toute urbanisation d'autant qu'elle se trouve au niveau d'une plaine humide qui borde un petit affluent du ruisseau d'Ancre.



Fig. 7 : Arbre Barbieux (Source : Concours photo - PNPC)



02 PISTES ET PROGRAMME D' ACTIONS



*Fig. 8 : Douceur et rondeurs, Arc-Wattripont,
Chemin de Russeignies
(Source : Decostere Laurence - Juillet 2015)*

2.1 Introduction et processus

Cette dernière partie de la Charte paysagère met en oeuvre les recommandations au travers d'actions concrètes.

Le programme d'actions consiste en un échéancier d'activités à mener en vue de protéger, de gérer et d'aménager le paysage. Ce programme a pour but de planifier des démarches de protection, de gestion, d'aménagement ou de restauration du paysage en lien avec la stratégie, les enjeux et les recommandations.

Trois types d'actions sont proposés :

A) **Les actions de gouvernance**, qui désignent l'ensemble des actions pouvant être assurées et proposées dans la sphère décisionnelle et institutionnelle. Leur but est d'assurer et de proposer le bon fonctionnement, l'application et la transversalité des recommandations et du programme d'actions.

B) **Les actions stratégiques**, qui désignent les actions à développer en fonction des objectifs à atteindre. Leurs grandes orientations deviennent les principes de base de l'aménagement du territoire. Leur respect et leur mise en œuvre reposent sur le pouvoir politique, à l'origine de leur élaboration.

C) **Les actions d'intervention**, qui désignent l'ensemble des interventions concrètes à court, moyen ou long terme sur le terrain, nécessitant une gestion et un suivi fréquent.

Ce volet opérationnel répond aux enjeux et aux recommandations de la Charte paysagère.

Il est à noter que chaque fiche action est en relation directe avec différentes recommandations. Ainsi, une recommandation peut avoir plusieurs actions. Cette information est précisée dans la partie « lien stratégique » de chaque fiche. Afin de rendre l'outil opérationnel, le programme d'actions propose pour chaque fiche des sites phares ou emblématiques, identifiés par le COPIL ainsi que les représentants des CCATM/CLDR/Collèges communaux. Afin de rendre les actions aussi opérationnelles que possible, le choix des sites doit permettre de fournir un échantillon d'exemples, sans toutefois être exhaustif.

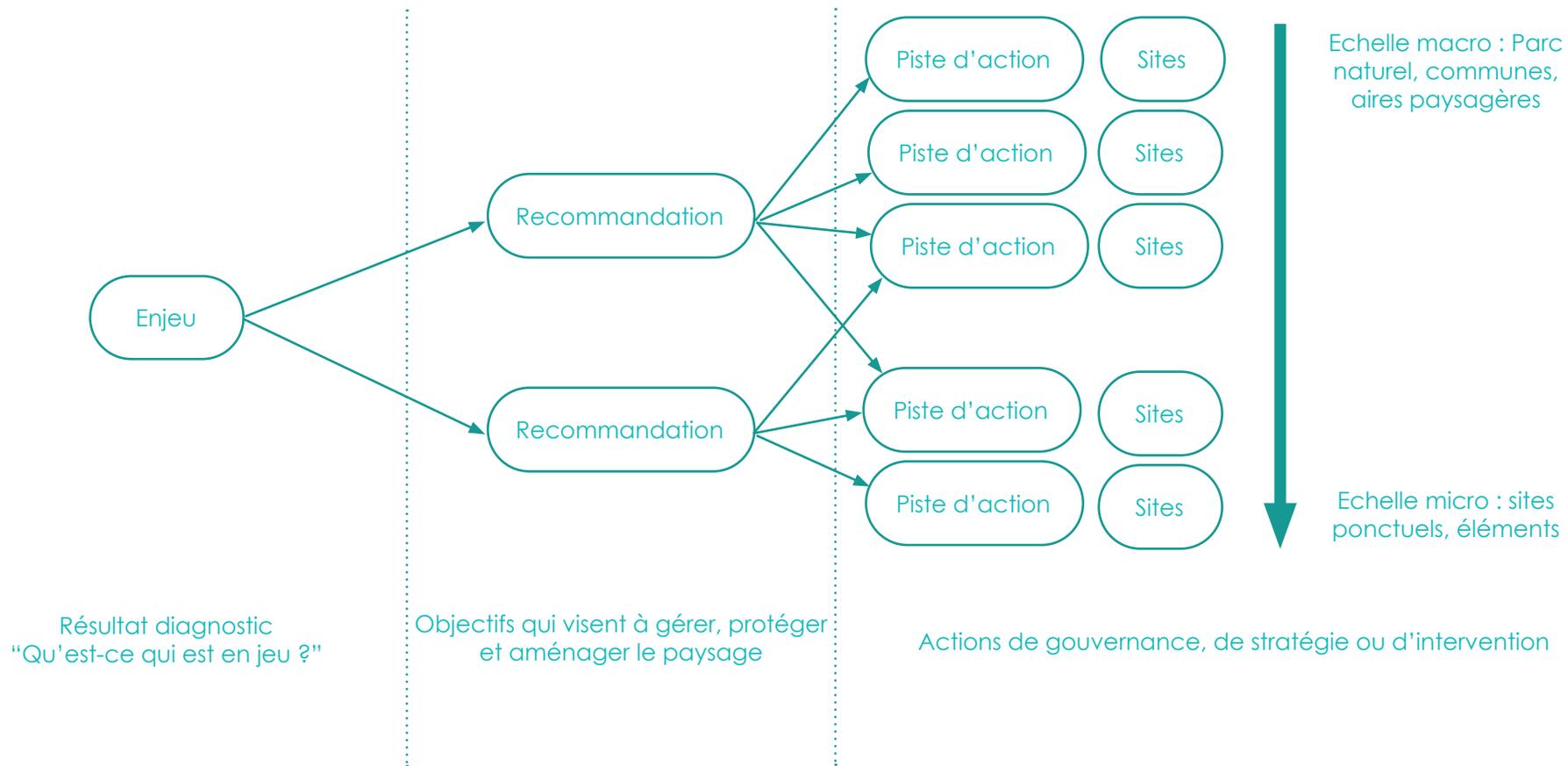


Fig. 9 : Liens entre les actions et la stratégie (enjeux et recommandations) (Source : DR(EA)²M)

2.2 Pistes d'actions

N°	INTITULÉ	TYPE D'ACTION
01	SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE	Gouvernance
02	RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES STRUCTURES LOCALES ET/OU SUPRA-LOCALES	Gouvernance
03	MOBILISATION DES COMPETENCES DU PARC NATUREL DANS L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES	Gouvernance
04	ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX OUTILS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME	Stratégie
05	ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION DES NOUVELLES IMPLANTATIONS D'INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	Stratégie
06	SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE GESTION DES PAYSAGES	Stratégie
07	MISE EN VALEUR DES CŒURS DE VILLAGES ET DES HAMEAUX À CARACTÈRE VERNACULAIRE	Stratégie
08	ELARGISSEMENT DU RÉSEAU DES ESPACES NATURELS DE HAUTE VALEUR ÉCOPAYSAGÈRE ET MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION	Stratégie
09	MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU PAYS DES COLLINES	Intervention
10	GESTION ET VALORISATION DES POINTS, DES LIGNES ET DES PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER	Intervention
11	CONSEILS À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Intervention
12	SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ENTREPRISES ET DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	Intervention
13	SENSIBILISATION DES AUTEURS DE PROJETS AUX CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU PAYS DES COLLINES	Intervention
14	ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES PRÉSERVANT LES PAYSAGES	Intervention
15	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES ÉCO-PAYSAGÈRES	Intervention
16	DÉVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES DE VALORISATION DES PAYSAGES	Intervention
17	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX DANS LA PERENNISATION ET LA MISE EN VALEUR DES BIENS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL	Intervention
18	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX DANS LA PERENNISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE	Intervention



*Fig. 10 : La Fermette Ecologique,
Chemin de Buissenal, Ath
(Source : Elke Debrie, Septembre 2019)*

2.3 Programme d'actions

Chaque action fait l'objet d'une fiche action qui précise le ou les porteurs, la ou les sources de financement, l'échelle, la temporalité, les liens avec la stratégie, les partenaires, l'échéancier et les ressources à mobiliser.

Afin de mener à bien la mise en oeuvre du programme, chaque action est portée par un acteur du territoire et soutenue par un ou des partenaires.

Le porteur de l'action : il s'agit du rôle « moteur » de l'action, c'est celui qui impulse l'énergie pour démarrer la fiche action et réunir les ressources qui aboutiront à la réalisation du projet (ex : organiser des réunions, des activités, de la sensibilisation, etc.).

Gouvernance

NUMÉRO DE L'ACTION
01

PORTEUR(S) DE L'ACTION
Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT
SPW-TLPE (Territoire)
Agence de développement territorial

ECHELLE DE L'ACTION
Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)
/

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

1. DESCRIPTION

- Contextualisation

Le dialogue instauré lors des réunions de Comité de pilotage (COPIIL) a été porteur.

- Intention

Cette action vise à prolonger/reconduire un organe similaire au Comité de pilotage mis en place durant l'élaboration de la Charte paysagère. Elle vise à créer une méthodologie assurant le bon suivi des actions de la Charte paysagère. La méthodologie devra permettre de détailler toutes les tâches à réaliser afin de tracer un plan clair permettant d'atteindre les objectifs fixés et le bon déroulement de chaque action.

- Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Créer un comité assurant le suivi des actions (comité de suivi). Il est composé de représentants des forces vives du territoire ; notamment des personnes ressources spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire, des personnes assurant la gouvernance du territoire et des techniciens assurant des actions concrètes sur le paysage.
- Le comité vérifie l'application de la méthodologie de suivi pour chaque action et donne les orientations nécessaires pour l'avancement du programme d'actions et le travail complémentaire à mener. Il se réunit en fonction de l'avancée du programme d'actions, au minimum une fois par an.
- Le comité dresse le bilan annuel des actions réalisées et à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions.
- Le comité procède au besoin à l'actualisation des fiches action.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/> PROTÉGER	<input checked="" type="checkbox"/> GERER	<input type="checkbox"/> AMÉNAGER

ENJEUX					
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La trame bâtie et les infrastructures, enjeu cohésion et singularité
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/> Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/> Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/> Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/> Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/> Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/> Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/> Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/> Gérer et diversifier les pratiques culturales	<input type="checkbox"/> Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/> Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/> Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs		<input type="checkbox"/> Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/> Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/> Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
			<input type="checkbox"/> Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/> Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/> Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
			<input type="checkbox"/> Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivaux	<input type="checkbox"/> Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager	

3. PARTENAIRES

SPW-TLPE (Territoire)
Fédération des Parcs naturels de Wallonie

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Création ponctuelle et à court terme, cette action doit être réalisée au préalable de toutes autres actions, puisqu'elle vise le bon déroulement et l'aboutissement du programme d'actions. Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- 1 réunion de préparation en vue d'élaborer la liste des représentants du comité de suivi.
- 1 lieu de réunion.
- 1 réunion partenariale en vue de co-construire la méthodologie de suivi des actions.
- 1 outil de diffusion visant à partager la méthodologie avec les acteurs en lien avec les actions.
- Rapport d'activités du Parc naturel.
- Bilan annuel du comité de suivi.



29

Le partenaire a pour but de soutenir le porteur en vue d'atteindre l'objectif commun : réaliser une action. Le partenaire sera sollicité de diverses manières pour contribuer à la mise en oeuvre de l'action (ex : conseils, relecture de documents, recherche de bibliographie, de fonds et d'autres moyens, etc.).

Le Parc naturel est le principal porteur des actions, aux cotés des 5 communes comprises dans le Parc naturel du Pays des Collines.

La mise en oeuvre des actions dépendra des opportunités telles que l'octroi de subsides et les financements à obtenir, ou encore les moyens humains et la volonté des partenaires à mener l'action.

L'objectif est de réaliser au mieux ce programme d'actions qui assure un fil rouge dans la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages du Parc naturel.

Ce programme pourrait évoluer au fil des années et des nouvelles possibilités. D'une part, certaines actions pourraient ne pas être réalisées par exemple par manque de moyens (financier, temporel, humain). D'autre part, d'autres actions absentes du programme actuel se concrétiseraient car elles sont porteuses de sens et répondraient à un nouveau besoin ou enjeu non identifié dans la Charte paysagère. Le programme d'actions reste un document dynamique qui s'adaptera selon l'évolution de certains éléments.



NUMÉRO DE L'ACTION

01

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-TLPE (Territoire)
Agence de
développement territorial

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommune
Parc naturel du Pays des
Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

/

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Le dialogue instauré lors des réunions de Comité de pilotage (COFIL) a été porteur.

• Intention

Cette action vise à prolonger/reconduire un organe similaire au Comité de pilotage mis en place durant l'élaboration de la Charte paysagère. Elle vise à créer une méthodologie assurant le bon suivi des actions de la Charte paysagère. La méthodologie devra permettre de détailler toutes les tâches à réaliser afin de tracer un plan clair permettant d'atteindre les objectifs fixés et le bon déroulement de chaque action.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Créer un comité assurant le suivi des actions (comité de suivi). Il est composé de représentants des forces vives du territoire ; notamment des personnes ressources spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire, des personnes assurant la gouvernance du territoire et des techniciens assurant des actions concrètes sur le paysage.
- Le comité vérifie l'application de la méthodologie de suivi pour chaque action et donne les orientations nécessaires pour l'avancement du programme d'actions et le travail complémentaire à mener. Il se réunit en fonction de l'avancée du programme d'actions, au minimum une fois par an.
- Le comité dresse le bilan annuel des actions réalisées et à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions.
- Le comité procède au besoin à l'actualisation des fiches action.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

SPW-TLPE (Territoire)

Fédération des Parcs naturels de Wallonie

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Création ponctuelle et à court terme, cette action doit être réalisée au préalable de toutes autres actions, puisqu'elle vise le bon déroulement et l'aboutissement du programme d'actions. Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- 1 réunion de préparation en vue d'élaborer la liste des représentants du comité de suivi.
- 1 lieu de réunion.
- 1 réunion partenaires en vue de co-construire la méthodologie de suivi des actions.
- 1 outil de diffusion visant à partager la méthodologie avec les acteurs en lien avec les actions.
- Rapport d'activités du Parc naturel.
- Bilan annuel du comité de suivi.

NUMÉRO DE L'ACTION

02

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

/

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES STRUCTURES LOCALES ET/OU SUPRA-LOCALES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Le Parc naturel du Pays des Collines entretient déjà des partenariats externes avec la Maison du tourisme de la Wallonie picarde et les Parcs naturels des Plaines de l'Escaut et des Hauts-Pays. Des synergies internes sont en place par ailleurs avec des asbl, producteurs et artisans locaux.

• Intention

Cette action se concentre sur le renforcement des partenariats et des collaborations, tant internes qu'externes, en mettant en valeur l'importance des alliances entre divers acteurs du territoire. Elle a pour objectif de soutenir les associations et de stimuler les coopérations locales, en créant un espace propice au partage de connaissances et à la réalisation de projets communs.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

Plusieurs pistes d'initiatives :

- Maintenir et renforcer les partenariats existants et rechercher et développer de nouveaux partenariats (objectif stratégique du Parc naturel) : poursuivre les collaborations avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel des Hauts-Pays et initier et développer des partenariats avec les territoires adjacents (Ardennes flamandes, Lessines, Renaix, etc.) ;
- Initier, développer et contribuer à la mise en place de partenariats et collaborations au niveau transrégional, transfrontalier et entre Parcs naturels (objectif stratégique du Parc naturel) ;
- Mettre en valeur et soutenir le travail des associations locales (objectif stratégique du PNPC) ;
- Poursuivre et développer les partenariats avec les forces vives du Parc naturel : développement de partenariat entre les communes, les Asbl et autres acteurs locaux, etc.) ;
- Mettre en place des journées de travail et d'échanges sur la thématique des paysages avec tous les partenaires du territoire : Communes, RW, FRW, FPNW, Maison du tourisme de la Wallonie Picarde, Maison du Pays des Collines, ... ;
- Mettre en place des journées de travail et d'échanges autour d'actions en cours et à venir de la Charte paysagère (journée thématique) ;
- Créer une plateforme permettant le transfert/partage d'informations.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE					
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input type="checkbox"/>	AMENAGER

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Communes du Parc naturel du Pays des Collines et communes adjacentes
 Ardennes flamandes, Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Parc naturel des Hauts-Pays
 Fédération des Parcs naturels de Wallonie
 La Maison du tourisme de la Wallonie Picarde
 Ecoles supérieures (visites, travaux, recherches), écoles horticoles, IFAPME
 Forem Secteurs Verts
 Maison de l'urbanisme du Hainaut
 Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)
 IDETA

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

Equipe du Parc naturel du Pays des Collines

NUMÉRO DE L'ACTION

03

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale (SDP)
Communale (SDC, GCU)

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

/

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

MOBILISATION DES COMPÉTENCES DU PARC NATUREL DANS L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Le Parc naturel est un acteur transversal. Il possède une grande expertise du contexte local et de son territoire. On constate néanmoins que cette expertise est peu mobilisée dans l'élaboration de stratégies territoriales ou lors de l'analyse de certains projets.

• Intention

Cette action vise à faire reconnaître l'expertise du Parc naturel et augmenter le recours à cette expertise lors de l'élaboration des stratégies territoriales des communes situées sur son territoire.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Intégrer de manière systématique le Parc naturel comme membre des comités de pilotage/d'accompagnement/de suivi dans le cadre de l'élaboration de stratégies territoriales ou de la réalisation d'outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme : schémas (Schéma de Développement Pluricommunal (SDP), Schéma de Développement Communal (SDC)), guides (Guide Communal d'urbanisme (GCU), modifications du plan de secteur, programmes (Programme Communal de Développement Rural (PCDR), plans (Plan Communal de Développement de la Nature (BiodiverCité), Plan Communal de Mobilité), etc.
- Mobilisation de l'expertise et des compétences du Parc naturel pour des collaborations soit avec les communes du Parc naturel, soit ponctuellement avec des partenaires externes au Parc naturel.
- Sensibiliser sur les missions et les compétences du Parc naturel, ainsi que sa capacité à mettre en cohérence politiques publiques et actions des partenaires locaux.
- Mettre en place des journées de formations, permettant le partage d'expertise entre le(s) Parc(s) naturel(s) et d'autres acteurs.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE					
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Parc naturel du Pays des Collines
 Fédération des Parcs naturels de Wallonie
 IDETA
 Agence de développement territorial : ASBL Wallonie picarde

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Equipe du Parc naturel
- Convention avec les 5 communes du Parc naturel
- Mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial (SDT)

NUMÉRO DE L'ACTION

04

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Communale
et Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Communes :

- Ensemble des ZACC
- Potentiel foncier à enjeu paysager

Flobecq :

- ZACC du Marais Garette ;
- Ancienne zone d'extraction du hameau de la Houppes

Amougies :

- Ancienne sucrerie
- Frasnes-lez-Buissenal :
- SAR Battard/Le Sympa

Mont-de-l'Enclus :

- PCA du Renard

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX OUTILS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

De manière générale, les communes s'appuient sur les outils régionaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme, plan de secteur, ...). Il existe également toute une série d'outils au niveau local, mais le territoire du Parc naturel reste relativement démuné en outils d'aménagement du territoire. De plus, depuis 2018, l'obligation pour les communes de consulter le Parc naturel dans le cadre de certaines demandes de permis n'est plus de mise.

• Intention

Cette action vise à sensibiliser les communes à se doter d'outils d'aménagement du territoire, les plus adaptés en fonction des problématiques rencontrées :

- Intégrer le Parc naturel, comme un partenaire dans l'élaboration de nouveaux outils d'aménagement du territoire (opérateurs privés et publics). Là où l'action 3 vise plutôt l'expertise du Parc naturel (vision stratégique territoriale), cette action se concentre davantage sur la vision opérationnelle du territoire et sur la co-construction possible entre le Maître d'œuvre de l'outil et le Parc naturel ;
- Proposer un accompagnement par le Parc naturel afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux paysagers, notamment dans la mise en œuvre de zones urbanisables, la mise en œuvre des ZACC, et la reconversion des Sites à réaménager (SAR).

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Amener les communes à comprendre l'intérêt d'associer le Parc naturel dans l'élaboration des outils locaux d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Accompagnement des communes pour la réalisation d'outils opérationnels : mise en œuvre de zones urbanisables, mise en œuvre des ZACC, reconversion des Sites à réaménager, schémas directeurs, schémas d'orientation local (SOL).
- Inclusion du Parc naturel dans la rédaction des cahiers des charges, la désignation des bureaux d'étude, et les comités de pilotage/accompagnement/suivi des outils/projets.
- Solliciter les communes afin qu'elles demandent l'accompagnement et/ou l'avis du Parc naturel sur les permis ayant un impact paysager.

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
			<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis		
			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager		

3. PARTENAIRES

Communes du Parc naturel du Pays des Collines
Comité de pilotage/accompagnement/suivi des outils/projets

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Equipe du Parc naturel du Pays des Collines
- CATU – Conseillers en Aménagement du Territoire et en Urbanisme des communes du Parc naturel
- SPW – TLPE (Territoire)
- Convention avec les 5 communes du Parc naturel

NUMÉRO DE L'ACTION

05

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Communale
et Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Houtaing :

- Contour de l'autoroute E429 au niveau du hameau de Hollande

Montroeuil-au-Bois :

- Au nord du lieu-dit Dîme (chaussée de la Libération)

Frasnes-lez-Anvaing :

- Vallon de la Petite Rhosnes (au niveau du hameau du Maillet, Forest)

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION DES NOUVELLES IMPLANTATIONS D'INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

L'analyse contextuelle a mis en évidence les éléments perturbateurs au sein des aires paysagères. Il s'agit principalement des éléments humains qui influencent et modifient le paysage dont notamment les infrastructures et installations techniques.

• Intention

Cette action vise à garantir une meilleure intégration paysagère des nouvelles infrastructures et installations techniques au sein du Parc naturel.

Les cibles de cette action sont les énergies renouvelables comme les pompes à chaleur, les panneaux solaires, les infrastructures liées à la biométhanisation, ou encore les projets de plus grandes ampleurs tels que les parcs photovoltaïques et les parcs éoliens de grandes puissances.

Cette action vise également les infrastructures et installations techniques telles que les châteaux d'eau, les lignes à haute tension, les cabines électriques, etc. Le Parc naturel apportera donc une réflexion pointue sur la localisation de ce type d'infrastructures et installations de manière à anticiper et maîtriser au mieux leur impact paysager.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- S'assurer de la prise en compte des zones à haute valeur éco-paysagère définie dans l'analyse contextuelle de la Charte paysagère pour la localisation des infrastructures et installations techniques (voir Carte des structures à haute valeur éco-paysagère).
- Réaliser une stratégie globale et cohérente sur l'intégration des infrastructures et installations techniques (nouvelles et existantes) au sein et en périphérie du Parc Naturel. Cet outil prendra en compte « la ligne de conduite sur le grand éolien » éditée par la Fédération des Parcs naturels.
- Diffuser cet outil stratégique vers les communes et les porteurs de projets.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE					
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

ADESA
SPW-TLPE
Fédération des Parcs naturels de Wallonie

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Rapport « Position de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »
- Analyse et diagnostic de la Charte paysagère
- Carte des structures à haute valeur éco-paysagère
- Visites de terrain

NUMÉRO DE L'ACTION

06

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

Appel à projet FEDER
SPW-TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Flobecq :

- Ancienne sablière du hameau de la Houppe

Mont-de-l'Enclus :

- Enclus-du-Haut
- Balade du Mont-de-l'Enclus, Natur'Accessible

Frasnes-lez-Buissenal :

- SAR « Ancien site Battard »
- Site de la sucrerie

Ath :

- Mont de Mainvault

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET DE GESTION DES PAYSAGES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Les Parcs naturels sont des lieux de sensibilisation, d'expérimentation et d'innovation en termes de paysage. Le Parc naturel du Pays des Collines poursuit un objectif stratégique qui vise à initier, développer et contribuer à la mise en place de projets innovants et expérimentaux dans différents domaines. (Plan stratégique du PNPC).

• Intention

Cette action vise à soutenir et développer des projets innovants en matière de connaissance, de sensibilisation, de préservation et de gestion des paysages (espace naturel, espace public, agriculture, urbanisation, etc.). Les projets engendrés par cette action permettront d'ouvrir des perspectives sur le domaine du paysage et de la gestion de celui-ci. Ils bénéficient au public, en facilitant l'accès à la connaissance et l'analyse des paysages avec in fine une meilleure sensibilité au paysage.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

Pour le soutien des projets innovants :

- les faire connaître, diffuser, communiquer à leur sujet (ex : via un calendrier sur le thème, des expositions, circuits découvertes, animations...)
- aide dans les démarches administratives (ex : demandes de permis) ;
- aide pour trouver un soutien financier (veille des subventions et appels à projets) ;
- défendre les projets / porteurs de projets auprès des administrations.

Pour le développement de projets innovants :

- Utiliser des techniques d'innovation et de créativité en interne, ou avec le grand public et/ou des acteurs ciblés (jeux de rôle, maquettes, serious games, "la pire idée possible", gamestorming, "hakathon" ...)
- Organisation de groupes de travail, tables rondes,... (ex : « Le Lab' des paysages »)
- Lancer un challenge de l'innovation paysagère pour des étudiants en facultés d'architecture/urbanisme/paysage ;
- Ouvrir une boîte à idées citoyenne (virtuelle ou non) favorisant la démocratie participative et permettant au citoyen de déposer ses idées de projets en matière de gestion/préservation des paysages.

Exemples d'actions innovantes : former des guides du paysage, sensibilisation des élus par une animation sur terrain, topoguides touristiques du paysage (application smartphone), réalisation d'un film qui met en valeur le paysage du Pays des Collines (vues par drone..), inventaire participatif des paysages, etc.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE					
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs		<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels	
				<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis	
						<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager	

3. PARTENAIRES

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
 Faculté d'architecture, d'urbanisme et de paysage
 L'Observatoire du paysage (Université de Namur)

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Créations ponctuelles de projets, réparties dans le temps

5. RESSOURCES À MOBILISER

- IDETA
- Maison du Tourisme de Wallonie picarde
- Maison de l'Urbanisme
- SPW – Territoire
- CATU

NUMÉRO DE L'ACTION

07

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW – TLPE
Veille appels à projet

ECHELLE DE L'ACTION

Villages et hameaux
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Mont-de-l'Enclus :

- Enclus du Haut
- Rue de la Cure, village de Russeignies

Ellezelles :

- Village de Lahamaide

Frasnes-lez-Anvaing :

- Centre et abords de l'église de Cordes
- Hameau du Séménil
- Forest
- Montroeuil-au-Bois

Ath :

- Ostiches
- Houtaing

MISE EN VALEUR DES CŒURS DE VILLAGES ET DES HAMEAUX À CARACTÈRE VERNACULAIRE

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Influencée par l'évolution de différents facteurs (économiques, énergétiques, culturels, etc.), l'organisation des noyaux et du tissu traditionnel des hameaux et villages suscite l'intérêt. Avec l'architecture traditionnelle et le patrimoine arboré, ils forment un ensemble cohérent, attractif, contribuant à l'identité des paysages.

• Intention

Cette action vise à sauvegarder les silhouettes et les structures villageoises ainsi que les caractéristiques spécifiques des villages et hameaux et leur lisibilité. Elle cible les noyaux villageois relevant d'une architecture traditionnelle, et possédant une qualité paysagère. Cette fiche est intrinsèquement liée aux fiches 17 et 18.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Aide à la création et création d'outils dans le but de sauvegarder la silhouette villageoise : guide communal d'urbanisme (GCU), charte urbanistique, schéma d'orientation local (SOL), etc.
- Maîtriser l'urbanisation pour éviter l'étalement du bâti et les problèmes d'intégration paysagère via l'assimilation des principes de gestion paysagère dans les documents existants et futurs et via la réalisation systématique d'une analyse paysagère détaillée pour tout nouveau projet.
- Veiller au bon aménagement des entrées de villages et préserver les entrées présentant une valeur paysagère et patrimoniale via la création d'une charte d'aménagement pour les portes d'entrées (cohérences dans les traitements), via des actions sur le bâti, les plantations, les voiries d'accès et leurs abords et via une réglementation sur les affiches publicitaires.
- Gérer l'urbanisation via la sensibilisation des auteurs de projets et maîtres d'ouvrage (voir fiche action n°13), via l'incitation à la rénovation ou au réaménagement de certains bâtiments (incitants financiers ou taxes sur logements inoccupés), via le rachat par les autorités de certains terrains ou bâtiments situés en des lieux stratégiques.
- Adoption d'une ligne de conduite générale et lors des remises d'avis sur les demandes de permis (densité bâtie en accord avec la structure traditionnelle du tissu villageois, intégration urbanistique et architecturale dans le contexte environnant, ...).

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

FRW
Wallonie Patrimoine AWAP
SCATU
CCATM

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Créations ponctuelles de projets, réparties dans le temps

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Publication : l'habitat traditionnel du Pays des Collines, conseils à la restauration et la réaffectation – FRW 2002 ;
- Publication : Construire le paysage de demain – Parc naturel Pays des Collines ;
- L'avenir des fermes à cour : 20 recommandations pour leur réaffectation – FRW 2011.

NUMÉRO DE L'ACTION

08

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc Naturel du Pays des Collines
Communes
Initiatives privées

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW DNF
SPW Environnement
Natagora
PWDR
BiodiverCité

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Réseaux de mares
- Vallée de la Rhosne ;
- Vallées des ruisseaux (l'Ancre, le Tordoir, Ronsart, le Trimpont, la Blanche) ;
- Chaîne des collines ;

Frasnes-lez-Anvaing :

- Exemple des anciens bassins de la sucrerie

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

ELARGISSEMENT DU RÉSEAU DES ESPACES NATURELS DE HAUTE VALEUR ÉCO-PAYSAGÈRE ET MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

L'analyse contextuelle a permis d'identifier les zones d'intérêt paysager et écologique. Il a été constaté une discontinuité de la structure éco-paysagère de même qu'une disparité de valeur des périmètres d'intérêt paysagers.

• Intention

Cette action vise à mettre en place une stratégie de protection et de gestion globale des zones d'intérêt liées aux espaces naturels de haute valeur éco-paysagère et à l'élargissement de ces zones à travers l'enrichissement des zones à faible et moyenne valeur paysagère.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Création d'une classification de valeur éco-paysagère (particulière (notable), élevée, très élevée, remarquable) du territoire sur base de la carte des structures à haute valeur paysagère ;
- Elargissement du réseau des espaces naturels éco-paysagers en ciblant principalement les zones à valeur éco-paysagère à travers différents aménagements (ouvertures paysagères, plantations de haies bocagères, gestion différenciée des espaces verts, agroécologie, etc.) ;
- Collaboration entre le Parc naturel et les agriculteurs pour recréer des zones bocagères (voir aussi fiche action n°14) ;
- Mettre en place une stratégie de protection, de conservation et de gestion des périmètres selon leur valeur écologique et paysagère ;
- Sur cette base, l'inscription de nouvelles zones de protection des espaces naturels pourra être envisagée pour les sites qui le nécessitent et s'y prêtent, tels les SGIB et les réserves naturelles ;
- Dans le cas de révisions du plan de secteur, certaines zones sensibles, actuellement affectées en zones urbanisables, pourraient être utilisées comme compensations et devenir non-urbanisables.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/> GERER <input type="checkbox"/> AMENAGER

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

SPW DNF
 SPW Environnement
 Natagora
 Associations naturalistes, Contrats rivières (Escaut Lys et Dendre)
 Citoyens

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Ponctuelle pour les projets d'aménagement ciblés – Continue pour la gestion et la protection

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Inventaires existants (cartographie, base de données, ...) et carte des structures à haute valeur éco-paysagère réalisée dans le cadre de la Charte paysagère
- Compensations alternatives en cas de révision du plan de secteur au sein du Parc naturel du Pays des Collines ou sur les territoires situés en périphérie directe.

NUMÉRO DE L'ACTION

09

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

Appels à projets :

- RW
- Fédération des parcs naturels

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Frasnes-lez-Anvaing :

- Ligne de vue remarquable à Saint-Sauveur, rue des Monts
- Ensemble des lignes de vue remarquable autour du hameau de la Folie
- Ensemble des points de vue au hameau du Maillet

Flobecq :

- Les paysages de « sable » de la carrière de la Houppé

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU PAYS DES COLLINES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Les Parcs naturels sont des lieux de sensibilisation, d'expérimentation et d'innovation en termes de paysage. Dans le cadre de l'élaboration de la Charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines, des outils de sensibilisation citoyenne ont été développés, tels que : la cartographie citoyenne, les balades paysagères ou encore les concours photos. Ces derniers peuvent ainsi faire l'objet d'une réédition afin de poursuivre l'approche de sensibilisation déjà mise en place.

• Intention

Cette action vise à sensibiliser les citoyens, les visiteurs mais aussi le public scolaire au moyen de formations et d'outils pédagogiques et didactiques.

Ces derniers favoriseraient l'apprentissage de la notion de paysage ainsi que des valeurs, des particularités, des éléments et des processus qui caractérisent ces derniers. Cela leur permettrait de répondre à des questions telles que : Qu'est-ce qu'un paysage ? Quels sont les différents types de paysages ? Comment observe-t-on un paysage ? De quoi se compose le paysage ? Etc.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

Exemples d'actions didactiques, pédagogiques et formatives à mettre en place :

- Activités d'éducation au paysage et à l'environnement pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (cible pédagogique et public scolaire) ;
- Journées pédagogiques des écoliers et enseignants liées à l'environnement, et aux spécificités paysagères du Parc naturel ;
- Chantiers participatifs, stage spécifique à la lecture du paysage ;
- Centre de lecture et d'observation du paysage pour tous public ;
- Panneaux d'information et d'interprétation situés à différents points de vue du Parc Naturel. Ceux-ci peuvent être accessibles au travers d'un sentier balisé créé à cet effet ;
- Balades didactiques et thématiques (avec guide) pour tous publics ;
- Concours et reportages photo ;
- Expositions et conférences ;
- Publications sur le site Internet et sur les réseaux sociaux, à relayer sur les vecteurs communaux.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/> GERER <input type="checkbox"/> AMENAGER

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Ecoles (Stages, TFE..) - Centres de formation et de promotion sociale - Mouvements de jeunesse
Communes
Associations naturalistes (Guides-Nature des Collines, ...)
Fédération des Parcs naturels de Wallonie
FRW- ATEPA
Maison de l'urbanisme du Hainaut

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Une ou plusieurs personnes ressources (éducation au paysage)
- CPDT
- Observatoire du paysage
- Outils ATEPA (FRW)

NUMÉRO DE L'ACTION

10

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Communes avec expertise du Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW – TLPE (Territoire)

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Périmètres d'intérêt paysager ADESA
- Périmètres d'intérêt paysager au Plan de secteur
- Ensemble des lignes et points de vue remarquables
- Lignes et points de vue depuis les crêtes des collines et des monts

Mont-de-l'Enclus

Ath :

- Mont de Mainvault
- Ostiches

Frasnes-lez-Anvaing :

- Montroeuil-au-Bois
- hameau de la Folie

GESTION ET VALORISATION DES POINTS, DES LIGNES ET DES PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

La qualité paysagère du Parc naturel s'illustre notamment via les nombreux points et lignes de vue présents sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. On constate néanmoins à quelques endroits la fermeture de certains points de vue.

• Intention

L'action vise à inscrire les points et lignes de vue et les périmètres d'intérêt paysager dans la durée et de les valoriser en tant que support de l'identité du Parc naturel du Pays des Collines.

Elle vise également à éviter la fermeture des paysages engendrée par les projets de construction et d'aménagement des espaces de cours et jardins.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Inventaire des points de vue existants et des éléments d'intérêt paysager justifiant leur mise en valeur (sur base de la valeur intrinsèque et sur base de l'état de conservation) ;
- Actions de préservation et de valorisation des éléments : mesures de gestion, calendrier d'entretien à élaborer avec les communes, panneaux didactiques, land art, etc ;
- Apport d'expertise du Parc naturel aux gestionnaires communaux dans le cadre de la préservation des points et lignes de vue et des périmètres d'intérêt paysager ;
- Coordination de stages, jobs étudiants, chantiers participatifs, etc. dans le cadre de l'entretiens des éléments paysagers ;
- Intervention sur les biens publics le nécessitant (rénovation du patrimoine public, voir fiche action n°17) ;
- Suivi photographique des points et lignes de vues remarquables et valorisation sous forme d'expositions ;
- Réalisation d'un inventaire des points noirs paysagers et proposition de solutions d'aménagements ;
- Mise en place d'un équipement spécifique permettant aux visiteurs d'identifier les points de vue remarquable du territoire (exemple : Projet view & Shot à Frasnes-lez-Anvaing) ;
- Création de circuits pédestres et cyclistes paysagers par commune ;
- Réflexion sur les moyens d'action sur les biens privés (réflexion commune, mise en place de bases légales, rédaction de prescriptions particulières, mise en place d'un dialogue entre le Parc naturel et les candidats bâtisseurs) ;
- Apport d'expertise du Parc naturel lors des demandes de permis d'urbanisme.

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

ADESA
 IFAPME
 Forem Secteurs Verts
 CATU
 CRIE (Mouscron)
 Ecoles primaires & secondaires - Ecoles horticoles
 Citoyens

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Ponctuelle pour les aménagements et Continue pour la gestion

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Cartographie des périmètres, lignes et points de vue d'intérêt paysager de la Charte paysagère
- Inventaire ADESA
- Notices liées aux Périmètres d'intérêt paysager du Plan de Secteur et ADESA
- Fiches conseils du Parc naturel du Pays des Collines

NUMÉRO DE L'ACTION

11

PORTEUR(S) DE L'ACTION

SPW-MI
Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

BiodiverCité
SPW-MI

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des
Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Ancienne voie romaine (Chaussée Brunehault)
- Anciennes lignes de chemin de fer converties en RAVeL
- Routes régionales Frasnes-lez-Anvaing :
- Traversée de Frasnes-lez-Buissenal, Dergneau, hameau de la Folie

Ellezelles :

- Traversée d'Ellezelles, Lahamaide

Flobecq :

- Traversée de Flobecq

Ath :

- Traversée de Mainvault
- Hameau de Hollande

CONSEILS À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Éléments dominants, les N60, N57, N48 et la E429 traversent le territoire du Parc naturel. Ces infrastructures ont pour effet de former des ruptures physiques dans le paysage, mais créent aussi des points de vue intéressants sur ce dernier.

• Intention

Cette action consiste d'une part à valoriser les infrastructures existantes comme portes d'accès privilégiées au paysage et comme support du réseau écologique, d'autre part à limiter l'impact paysager de ces infrastructures existantes ou futures, notamment depuis les points et lignes de vue remarquables (voir fiche action n°10).

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

Exemples d'actions à mettre en place :

- Créer des ouvertures sur le paysage depuis les voiries régionales, communales et depuis le Ravel. Celles-ci peuvent être réalisées en aménageant des aires de repos et de contemplation le long de ces dernières ou en utilisant la végétation (par un abattage parcimonieux et réfléchi de la végétation existante ou par la plantation de nouveaux sujets afin de cadrer certaines vues) ;
- Aménager les espaces résiduels et autres espaces perdus générés par les infrastructures, dans le but de valoriser le paysage et l'environnement (plantations, lieux de rencontre, espace de détente ou de contemplation, espaces laissés à la nature, etc.) ;
- Renforcer les couloirs éco-paysagers, grâce aux linéaires de bords de route existants (ex : plantation d'arbres et d'arbustes, mise en place du fauchage tardif, pratiquer la gestion différenciée, etc.) ;
- Réglementer l'installation des équipements urbains (abris bus, mobilier des aires de repos, signalétique, etc.) au sein des communes du Parc Naturel. Cela permettrait de veiller à l'intégration de ces derniers dans le paysage mais aussi de créer une cohérence dans les aménagements au sein du parc ;
- Créer un document reprenant des conseils et recommandations pour la mise en place de panneaux publicitaires le long des routes afin de favoriser l'intégration de ces derniers dans le paysage du Parc Naturel du Pays des Collines ;
- Limiter et réglementer l'éclairage durant la nuit au sein des communes du Parc Naturel afin de veiller au bien-être de la faune nocturne (ex : couper l'éclairage durant une partie de la nuit, sélectionner un éclairage adapté aux espèces, etc.).

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/> GERER
		<input checked="" type="checkbox"/> AMENAGER

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

SPW - MI
Communes

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Continue

5. RESSOURCES À MOBILISER

- SPW-MI : circulaire sur l'aménagement des bords de route
- CPDT

NUMÉRO DE L'ACTION

12

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

BiodiverCité
SPW – Environnement
SPW – Territoire
Arbrenkit 3.0

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

Frasnes-lez-Buissenal :

- Ets Rosier
- Ets Jorion
- Ets Spileers
- Ets Lebrun
- Recyparc IPALLE
- Site de la Sucrierie
- N60 et N529
- Dergneau

Flobecq :

- Recyparc IPALLE

Mont-de-l'Enclus :

- Amougies (site de l'ancienne sucrierie)

TEMPORALITÉ

SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ENTREPRISES ET DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

L'analyse contextuelle a permis de constater un accroissement du nombre de bâtiments industriels et commerciaux souvent mal intégrés ainsi que de nombreux éléments perturbateurs liés à l'implantation d'entreprises.

• Intention

Cette action vise à encourager une intégration judicieuse dans le paysage de toute nouvelle structure bâtie via la proposition de gabarits plus identitaires, le choix de matériaux plus adaptés. Elle vise à développer des aménagements et une végétalisation autour des entreprises, ainsi que dans les différents espaces publics du territoire, ce qui permettra un développement de la biodiversité, mais également une amélioration de la qualité du paysage.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Sensibiliser à une meilleure maîtrise de l'urbanisation linéaire et du développement de projets d'équipements commerciaux à l'entrée des villages.
- Utilisation et activation des outils existants (par exemple fiche « Construire le paysage de demain dans le Parc naturel du Pays des collines »), actualisation de ceux-ci, ou création de nouveaux outils en matière d'intégration du bâti à vocation économique et agricole.
- Sensibilisation des propriétaires à l'intégration paysagère des hangars et de leurs abords au sein du Parc naturel.
- Activation d'outils d'aménagement opérationnel pour encadrer l'urbanisation de sites stratégiques : PLVR, axes routiers, entrées de villages, etc.
- Réévaluer dans la mesure du possible la localisation des zones de stockage, d'entreposage, et les infrastructures techniques, les zones de stationnement, et les déplacer prioritairement en dehors de vues depuis le domaine public ou semi-public.
- Une attention particulière sera apportée au traitement et à l'intégration des abords des parcelles en multipliant de manière cohérente les plantations et les aménagements paysagers divers. Toutes plantations devraient par ailleurs se retrouver dans le permis d'urbanisme afin de veiller à leur bonne implantation, notamment par rapport aux parcelles voisines. Il faudra dès lors ne pas chercher à « camoufler » un bâtiment mais plutôt « l'accrocher » au paysage en utilisant des essences locales.
- Monter un groupe citoyen volontaire qui s'occuperait de détecter des « points noirs du paysage » (ex : bâtiment qui s'intègre mal) et organiser un chantier participatif de plantations pour permettre une meilleure intégration paysagère du bâtiment.

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Entreprises
Communes
IDETA
SPW – Territoire (Fonctionnaire délégué)

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Guide : « Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles » (SPW), brochure rédigée par la FRW
- CPDT
- VADECUM IDETA (zone économique)

NUMÉRO DE L'ACTION

13

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
SCATU

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW-Territoire

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

/

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

SENSIBILISATION DES AUTEURS DE PROJETS AUX CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DU PAYS DES COLLINES

1. DESCRIPTION

- Contextualisation

On observe au sein du Parc naturel du Pays des Collines :

- 1. Un accroissement de nouvelles constructions ;
- 2. Une divergence fréquente entre les projets proposés et le contexte local ;
- 3. Une banalisation des paysages par la création de projets standardisés.

- Intention

Cette action vise à sensibiliser les architectes et auteurs de projets sur les spécificités du paysage du Parc naturel du Pays des Collines. Les projets de promotions immobilières sont particulièrement visés par cette fiche. Cette action vise également à encourager l'émergence de projets exemplaires et les valoriser.

Cette fiche est liée aux fiches 4 et 12.

- Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Sensibilisation des communes à la création de recommandations urbanistiques (par exemple via un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)) ;
- Sensibilisation, formation des auteurs de projets, des étudiants en architecture et urbanisme, aux particularités du paysage bâti et non bâti ;
- Mise à disposition et diffusion des outils propres au Parc naturel (par exemple : « L'habitat traditionnel du Pays des Collines, conseils à la restauration et à la réaffectation ») ;
- Solliciter les communes afin qu'elles demandent l'accompagnement et/ou l'avis du Parc naturel sur les permis ayant un impact paysager ;
- Rencontrer et conseiller les demandeurs et auteurs de projet avant dépôt de la demande de permis ;
- Remettre des avis avec recommandations afin d'intégrer au mieux les futurs bâtiments.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis	<input checked="" type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

3. PARTENAIRES

CPDT
 Ordre des architectes – UWA - ARAHO
 Communes
 Maison de l'urbanisme
 UVCW
 Facultés d'architecture, U Mons, UCL Louvain et Institut Saint-Luc Tournai

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Les différents outils et guides existants : « Construire le paysage de demain » - Parc naturel Pays des Collines
- « L'habitat traditionnel du Pays des Collines, conseils à la restauration et à la réaffectation » – FRW 2002
- Architecture rurale de Wallonie, Hainaut central, Centre d'Histoire de l'architecture et du bâtiment de l'UCL., éd. Pierre Mardaga, Liège, 1990.
- Guide régional d'urbanisme - le RGBSR (le plateau limoneux hennuyer)
- Publications de la CPDT

NUMÉRO DE L'ACTION

14

PORTEUR(S) DE L'ACTION

PNPC (chargé de mission « agriculture »)

SOURCE DE FINANCEMENT

- Subvention « Yes we plant »
 - Arbrenkit, Et nos (Hainaut)
 saules têtards, autonomie fouragère, Veille aux appels de projet + Subventions diverses du Programme wallon de Développement Rural (exploitations agricoles, transformation et commercialisation des produits agricoles et/ou développement de produits agricoles, etc)

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Zone agricole
- Structure éco-paysagère de bocage
- Pâtures humides, milieux humides, fonds de vallées
- Alignements et arbres têtards
- Exploitations agricoles

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES PRÉSERVANT LES PAYSAGES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

L'analyse contextuelle a mis en évidence la présence importante de l'agriculture sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Il a été constaté une évolution du système agricole traditionnel et une spécialisation des exploitations agricoles. Cette évolution a un impact sur la préservation des paysages et des milieux naturels. On constate notamment une diminution progressive du bocage (lié à la disparition des haies) et des milieux humides (pâturage humide, etc.).

• Intention

Cette action vise à accompagner et encourager les agriculteurs aux pratiques durables, visant ainsi à rendre le milieu rural plus vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. Des pratiques qui contribuent au rétablissement de la biodiversité en milieu agricole, avec des actions applicables à plusieurs niveaux (à l'échelle du territoire, à l'échelle de la ferme, et à l'échelle de la parcelle et des pratiques culturales et pastorales).

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Créer et diffuser des fiches d'information et de bonnes pratiques sur l'agroforesterie (ex: « Comment adapter les techniques culturales au retour des paysages bocagers ? » etc.) ;
- Diffuser les bonnes pratiques de préservation des paysages déjà mises en place par certains agriculteurs locaux (ex : reportage, capsule-vidéo, stand « Fermes ouvertes ») ;
- Rencontre avec les ou entre les agriculteurs et campagnes ciblées (affiches, encart dans le bulletin communal, ...) de promotion et de diffusion d'informations sur les nombreux bénéfices des pratiques durables et des haies bocagères (favorise la biodiversité, effet brise-vent et ombrage, production de biomasse, anti-érosion, régulation du cycle de l'eau, ...) ;
- Formations gratuites à destination des agriculteurs sur la plantation, la taille et la valorisation des saules/arbres têtards ;
- Poursuivre les opérations déjà menées telles que le kit « haie fourragère » (dispositif Arbrenkit 3.0) spécialement dédiées aux agriculteurs ;
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs par des spécialistes (Conseil'haies, facilitateurs, aides aux démarches administratives, accompagnateurs de projet depuis la conception jusqu'à la réalisation), pour tous les types de projets agricoles de préservation des paysages (arbres, alignements d'arbres, haies, têtards, prairies humides, vergers conservatoires...) ou de valorisation diverses (par ex : valorisation des résidus de taille (haies & saules têtards)) ;

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE					
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Communes
 Fédération wallonne de l'agriculture, FUGEA
 Fédération des Parcs naturels de Wallonie
 Natagriwal
 APAQ-W
 SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- La mobilisation d'acteurs tels que les centres de recherches (Ath, Gembloux, etc.)
- « Haie d'honneur aux arbres et vergers ». Subventions à la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'un alignement d'arbres hautes-tiges et à l'entretien des arbres têtards, - Natagriwal - Service Public de Wallonie
- Recensement des haies, alignement d'arbres, etc. et étude des éléments intéressants et à préserver
- Guide d'entretien et de plantation des haies, arbres et prairies
- INDICIADES - plateforme internet de calcul des indicateurs de résultat en agriculture

NUMÉRO DE L'ACTION

15

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

Subvention « Yes we plant »
Arbrenkit
Et nos (Hainaut) saules têtards

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des Collines
Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Structure éco-paysagère de bocage
- Milieux humides, fonds de vallées, cordons rivulaires
- Forêts, boisements
- Chaîne des monts et collines

Mont-de-l'Enclus

Frasnes-lez-Anvaing :

- Montroeuil-au-bois
- Zone agricole à l'est et au nord d'Oeudeghien

Flobecq – Ellezelles :

- Zone agricole au nord de Flobecq et d'Ellezelles

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS TERRITORIAUX DANS LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES ÉCO-PAYSAGÈRES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Les éléments naturels du Parc naturel du Pays des Collines participent à la fois à sa qualité paysagère, mais aussi à la qualité de sa structure écologique.

La structure de semi-bocage est un chaînon caractéristique du Parc naturel du Pays des Collines. On constate néanmoins un impact paysager lié à une diminution progressive des haies et une croissance des terrains urbanisés sur le territoire.

• Intention

Cette action vise à maintenir, protéger et développer les éléments naturels déjà en place qui participent à la structure éco-paysagère, mais également à la développer davantage afin d'obtenir un maillage vert et bleu de qualité sur tout le territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

L'action vise à sensibiliser les acteurs locaux (particuliers, communes, CATU, agriculteurs, entreprises, etc.) à l'importance des structures éco-paysagères ainsi qu'à la nécessité de réaliser des plantations et des aménagements éco-paysagers respectueux de l'environnement.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Monitoring des plantations et évaluation des projets de plantation de haies déjà réalisés au sein du Parc naturel.
- Recommandations en matière de typologie de haies et essences en fonction de la compatibilité avec la zone (définition de la liste des espèces à valoriser (indigènes) en fonction de l'évolution du climat).
- Organisation de chantiers participatifs pour les plantations.
- Identification de zones propices à la création de mares et information des propriétaires sur l'intérêt des mares et zones humides .
- Organiser des ateliers de création de mares.

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input checked="" type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input checked="" type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Département de la Nature et des Forêts – DNF
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Haie d'honneur aux arbres et vergers, asbl Natagriwal, 2022
- Haies multifonctionnelles : brochure interactive, asbl AWAf, 2020
- Village du Saule (Burdine), Centre d'Animation Nature et Tourisme
- Un Arbre pour la Wallonie picarde (Arbrenkit 3.0)

NUMÉRO DE L'ACTION

16

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Communes
Maison du tourisme de
Wallonie picarde

SOURCE DE FINANCEMENT

Tous à pied
FEDER
Maison du Tourisme WP
Veille appel à projet

ECHELLE DE L'ACTION

Pluricommunale
Parc naturel du Pays des
Collines
Points d'intérêt touristique

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :
• RAVeL, Sentiers GR
• La maison du Parc naturel
Mont-de-l'Enclus
Frasnes-lez-Anvaing :
• Le Château d'Anvaing
• Les bassins de l'ancienne
sucrierie
Ellezelles
• Le moulin du Chat
sauvage
Flobecq :
• Hameau de la Houpe
• La maison des plantes
médicinales

TEMPORALITÉ

DÉVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES DE
VALORISATION DES PAYSAGES

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Les particularités du paysage, les cheminements cyclo-piétons, les bois, les milieux humides, le patrimoine, et dans son ensemble le contexte rural, participent à l'attractivité récréative et touristique du Parc naturel du Pays des collines.

• Intention

Cette action vise à :

- S'appuyer sur les marqueurs du paysage du Pays des Collines pour amplifier l'offre en produits touristiques et renforcer l'attractivité touristique et récréative. En contrepartie, cette action offre également l'opportunité de sensibiliser les visiteurs à la qualité du paysage, à sa fragilité et à l'importance de le sauvegarder ;
- Renforcer l'éco-tourisme au sein du Parc naturel par des outils de communication, le folklore, les sentiers, par la valorisation des produits locaux et de l'artisanat et par la mise en place de ressources et de produits touristiques et didactiques.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Recensement des sites et itinéraires existants ;
- Uniformisation d'un balisage touristique propre au Parc naturel et cohérent avec les autres balisages touristiques ;
- Création et mise à jour des outils de communication : toutes-boîtes, internet, etc ;
- Mise en place d'événements relatifs à la découverte des paysages et des caractéristiques du Parc naturel : expositions (historique du paysage, la biodiversité, les métiers, etc.), ateliers participatifs (cartographie collaborative, inventaires forestiers, inventaires faunistiques, diagnostic de l'écosystème sur une parcelle, photographies des paysages du point de vue de l'habitant, croquis de paysages observés, cueillettes des produits de la forêt, etc.), balades thématiques (gourmandes, contées, guidées, ludiques (totemus, géocaching, enquête), en itinérance, découvertes (paysages, producteurs locaux, villages, etc.)), journées de formations, etc ;
- Création de supports de mise en valeur du paysage : land art, panneaux d'identification et de sensibilisation, points d'arrêt avec vue sur le paysage, calendrier des paysages du Parc naturel, intégration des nouvelles technologies telles que les QR codes, etc ;
- Poursuivre le développement du tourisme à vélo, avec notamment le réseau de points-nœuds, la ligne 87 et le projet de la ligne 86.

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/>	PROTEGER	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

Maison du tourisme de Wallonie picarde
Maison du Pays des Collines
IDETA

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- « 50 circuits balisés » - Wallonie picarde
- « Sentiers d'art » - Le circuit LandArt de Gesves (exemple)
- « le ViciGal » - Développement d'un itinéraire de 14km à Gesves (exemple)
- Réseau Points-nœuds
- ...

NUMÉRO DE L'ACTION

17

PORTEUR(S) DE L'ACTION

FRW
Communes

SOURCE DE FINANCEMENT

SPW - AWAP

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des
Collines
Communale
et Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Fermes, églises, châteaux
Flobecq :

- « Le vieux château » de
Flobecq
- Chapelle Sainte-Anne
Frasnes-lez-Anvaing :
- Château d'Anvaing
- Moulin Muën
- Eglise de Cordes

Ellezelles :

- Chapelle Notre-Dame de la
Paix,
- La roue hydraulique du
Moulin de Mouflu
- Moulin du Chat sauvage

Ath :

- Mausolée d'Oultremont
(Houtaing)
- Château de la Berlière
(Houtaing)
- Blanc Moulin (Ostiches)

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX DANS LA PÉRENNISATION ET LA MISE EN VALEUR DES BIENS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Tout comme les éléments du milieu naturel, les éléments du patrimoine bâti participent au paysage et à l'identité du Parc naturel du Pays des Collines. Leur entretien et leur valorisation sont souvent difficiles à mettre en place au niveau des techniques à mettre en œuvre, des règles applicables à respecter, ou encore au niveau des soutiens financiers existants.

• Intention

Cette action vise à :

- Sensibiliser et accompagner les propriétaires et les communes à préserver le bâti d'intérêt patrimonial afin qu'il continue à jouer son rôle d'élément paysager ;
- Impliquer les propriétaires privés et publics dans la mise en évidence des biens d'intérêt culturel/sociétal et/ou historique, qui participent à la composition et la compréhension du paysage ainsi qu'à la valorisation touristique.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

La mise en place de cette action nécessite le recensement complet et un diagnostic sanitaire des biens, sites, lieux, éléments architecturaux et ensembles cohérents ayant un intérêt historique et issus d'un processus commun (quartier ouvrier, usine, maison de maître, ferme, alignement). Un recensement existe déjà au travers de la liste des biens patrimoniaux classés et repris à l'inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC). Il pourra éventuellement être complété ou mis à jour par un nouvel inventaire communal.

La mise en œuvre de cette action pourra se faire en établissant des fiches d'inventaire : description du bien et de son environnement, son statut (classé, protégé, repris dans un inventaire, ...), sa fonction (passée et actuelle), son état de conservation, ...

Autres pistes d'actions pour la mise en évidence des biens :

- « Le week-end du patrimoine des collines » (rendre accessibles 2 jours les sites privés) ;
- Réalisation de brochures sur le patrimoine ;
- Entretien de la végétation aux abords des biens, sites et lieux d'intérêt patrimonial ;
- Recherches de financements spécifiques.

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
	Gouvernance	Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

SPW: Wallonie patrimoine AWAP
 Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles/ Cercle d'archéologie et d'histoire des communes
 FRW – GT patrimoine (CLDR)
 CCATM
 Associations locales (marches, vélos, ADEPS, ...)
 ASBL Qualité - Village - Wallonie

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- IPIC, outil cartographique Walonmap
- Article du Cercle d'archéologie et d'histoire des communes
- Outil : cartographie participative, implication CCATM & CLDR
- « L'avenir des fermes à cour : 20 recommandations pour leur réaffectation » - Publication de la FRW (date)
- Anciennes cartes postales et cartographies

NUMÉRO DE L'ACTION

18

PORTEUR(S) DE L'ACTION

Communes
Parc naturel du Pays des Collines

SOURCE DE FINANCEMENT

Subvention PPPW

ECHELLE DE L'ACTION

Parc naturel du Pays des Collines
Communale
et Sites ponctuels

SITE(S) EMBLEMATIQUE(S)

PNPC :

- Chapelles, girouettes, moulins, calvaires, monuments commémoratifs

Flobecq :

- Cabane Sylvie (La Houppe)
- Fontaines : Pichotte, Romain, Sainte-Anne, Grand-Mère
- Puits : du Queneau, de la Tannerie, de la brasserie Voisin

Ellezelles :

- La Hamaide : la Croix philosophe

Ath :

- Calvaire de Mainvault

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX DANS LA PÉRENNISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE

1. DESCRIPTION

• Contextualisation

Les éléments du patrimoine rural, qu'ils soient monumentaux ou qu'il s'agisse d'éléments ayant valeur d'accompagnement, participent au cadre paysager du Parc naturel du Pays des Collines.

Le Parc naturel regorge de nombreux marqueurs culturels et patrimoniaux. Certains de ces marqueurs ne sont ni classés, ni recensés (puits, pertuis, ponts, bornes, fontaines, sources d'eau, calvaires, moulins, éléments architecturaux, etc.).

• Intention

L'action vise à recenser et protéger ce petit patrimoine, qu'il soit religieux ou profane, pour l'intégrer dans des actions de préservation ou de valorisation.

• Mise en œuvre (tâches à réaliser)

- Recensement du petit patrimoine local (chapelles, puits, pertuis, ponts, bornes, fontaines, sources d'eau, calvaires, moulins, éléments architecturaux, etc.), état des lieux et mise à jour des inventaires existants (IPIC, Petit Patrimoine Populaire Wallon et inventaires communaux) : enquêtes documentaires et recensement du patrimoine in situ, analyse et numérisation, cartographie (en lien avec la base de données de l'AwAP).
- Mise en place d'une stratégie de protection et de restauration du petit patrimoine :
 - Restauration du petit patrimoine dégradé ;
 - Chantier participatif de restauration (bénévoles).
- Sensibilisation de la population et valorisation touristique du petit patrimoine :
 - Cartographie du petit patrimoine et intégration dans les itinéraires de promenade ;
 - Publication du « petit patrimoine du Pays des Collines » à destination des pouvoirs locaux et citoyens ;
 - Installation de panneaux didactiques interactifs ;
 - Création d'un parcours de géocaching intégrant des éléments du petit patrimoine local.
- Formation de groupes de volontaires (lié aux CCATM et CLDR).
- Réunions d'avancement des groupes.
- Organisation de manifestations de sensibilisation (visites guidées, ...).
- Sélection de biens et d'éléments pour la réalisation de projets de restauration, valorisation et promotion.
- Intégration de la biodiversité dans les programmes de restauration en collaboration avec les communes.

TEMPORALITÉ

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME

2. LIENS À LA STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input checked="" type="checkbox"/>	PROTEGER	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	GERER	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	AMENAGER	

ENJEUX										
Gouvernance		Attractivité touristique et cadre rural	L'agriculture comme élément modulateur du paysage	Les éléments naturels, porteurs du paysage	La frame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité					
RECOMMANDATIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Fédérer les acteurs du paysage	<input type="checkbox"/>	Aménager et valoriser les supports à l'itinérance	<input type="checkbox"/>	Préserver et aménager les faciès agricoles typiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et renforcer les éléments naturels, source d'identité paysagère	<input type="checkbox"/>	Gérer de manière raisonnée et qualitative l'évolution de l'urbanisation
	<input type="checkbox"/>	Assurer une cohérence dans la mise en œuvre d'outils territoriaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser les points d'intérêt touristiques locaux	<input type="checkbox"/>	Gérer et diversifier les pratiques culturelles	<input type="checkbox"/>	Protéger, aménager et gérer les structures éco-paysagères, couloir de circulation de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger et valoriser les éléments identitaires du patrimoine bâti et le cadre rural
	<input type="checkbox"/>	Encourager et favoriser la transversalité entre les acteurs			<input type="checkbox"/>	Préserver et renforcer les pratiques pastorales	<input type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité des éléments naturels pour en faciliter l'observation	<input type="checkbox"/>	Intégrer les infrastructures collectives et les nouveaux bâtiments résidentiels
					<input type="checkbox"/>	Gérer le développement des exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	Participer au renforcement de la liaison écologique régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintenir et renforcer la visibilité et l'observation des éléments identitaires bâtis et non bâtis
							<input type="checkbox"/>	Préserver et reconstituer les maillages de haies et veiller à la qualité des cordons rivulaires	<input type="checkbox"/>	Inspecter le potentiel foncier à enjeu paysager

3. PARTENAIRES

SPW: Wallonie patrimoine AWAP
 Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
 Cercles d'histoire et d'archéologie des communes
 ASBL Qualité - Village - Wallonie

4. ÉCHÉANCE ET DURÉE DANS LE TEMPS

Utilisation continue.

5. RESSOURCES À MOBILISER

- Recensement IPIC, arbres et haies remarquables, publications cercle d'archéologie/historique des communes/ Vademecum patrimoine rural ;
- Dossier PPPW ;
- Cartes des itinéraires touristiques Wallonie picarde ;
- Littérature existante sur le petit patrimoine du Pays des Collines ;
- Publication des Cercles d'histoire et d'archéologie des communes du Parc naturel ;
- Publication : Découvrir Mont-de-l'Enclus, Philippe Duponcheel, Auteur Pierre Peeters, Auteur, WAPICA 2019 ;
- Publication : Le Pays des Collines – Un récit pour un avenir. Hélène Delcoigne, Pierre Peeters, Baptiste Hottekiet, WAPICA 2020.



03. Définitions

Analyse contextuelle (1) :

Analyse de type « SWOT » ou « FFOM » ou « AFOM » (« Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats » ou « Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces » ou « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ») portant sur les enjeux territoriaux existants, l'évaluation prospective des besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, et les potentialités et les contraintes du territoire.

Aires paysagères (3) :

Découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Ensemble paysager (4) :

Regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaine du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Faciès paysager (5) :

Subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Gestion des paysages (2) :

Comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

Objectif de qualité paysagère (2) :

Désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

Paysage (2) :

Désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Protection des paysages (2) :

Comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

Structure paysagère (6) :

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage.

Élément paysager (6) :

Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs.

- 1) Issus des définitions du Code du Développement Territorial
- 2) Issus des définitions de la Convention européenne du Paysage
- 3) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de Wallonie – L'Entre-Vesdre-et-Meuse
- 4) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de Wallonie – L'Ardenne centrale et la Thiérache
- 5) Issus des définitions de l'ouvrage Les territoires paysagers de Wallonie, 2004.
- 6) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de France



04. Acronymes

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents

AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

AHREM : Arbres et haies remarquables

AGW : Arrêté du Gouvernement wallon

APAQ-W : Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

AR : Arrêté royal

ARAHO : Association Royale des Architectes du Hainaut Occidental

Art. : Article

AWaP : Agence wallonne du Patrimoine

CE : Communauté européenne

CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme

SCATU : Sous-Commission en Aménagement du Territoire et en Urbanisme

CCATM : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité

CGT : Commissariat Général au Tourisme

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

CO2 : Gaz carbonique

CoDT : Code du Développement Territorial

COS : Coefficient d'occupation du sol

COFIL : Comité de Pilotage

CPAS : Centre public d'action sociale

CPDT : Conférence permanente du développement territorial

CRIE : Centre régional d'initiation à l'environnement

CSIS : Cavité souterraine d'intérêt scientifique

CWATUP : Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine

DCE : Directive cadre de l'eau

DEI : Demandeurs d'emploi inoccupés

DEMNA : Département de l'Étude du milieu naturel et agricole

ECS : Eau chaude sanitaire

EH : équivalents-habitants

EIE : Etude d'incidences sur l'environnement

ERRUISSOL : Projet de cartographie ERosion- RUIssellement-SOL

Fig : Figure

FOREM : Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle

FPNW : Fédération des Parcs Naturels de Wallonie

FRW : Fondation rural de Wallonie

FRW-ATEPA : FRW - Assistance Territoire et Patrimoine

FUGEA : Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

GCU : Guide communal d'urbanisme

GRU : Guide Régional d'Urbanisme

GR : Grande Randonnée

ha : hectare

hab : habitant

IDF : Intensité-Durée-Fréquence

IDETA : Intercommunale de Développement économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes

IFAPME : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

IGN : Institut géographique national

IGEAT : Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

INS : Institut national des statistiques

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

IRM : Institut royal de météorologie

IWEPS : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

km : kilomètre

lgt/ha : Logements par hectare

m : mètre

MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques

M.B. : Moniteur belge

max : maximum

min : minimum

mm : millimètre

NOx : Oxydes d'azote
NNW : Nord Northwest
O3 : Ozone
ODR : Opération de Développement Rural
OMB : Ordures ménagères brutes
ORES : Opérateur des Réseaux Gaz et Electricité
PAC : Politique agricole commune
PAE : Parc d'activité économique
PASH : Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCA : Plan communal d'aménagement
PCDN : Plan communal de développement de la nature
PCDR : Plan communal de développement rural
PCM : Plan communal de mobilité
PDS : Plan de secteur
pH : Potentiel hydrogène
PIP : Périmètre d'intérêt paysager
PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique
PV ou PVR : Point de vue ou point de vue remarquable
LV ou LVR : Ligne de vue ou ligne de vue remarquable
PLVR : Point et ligne de vue remarquable
PNPC : Parc Naturel du Pays des Collines
PWDR : Programme Wallon de Développement Rural
R+1+T : Rez-de-chaussée + un étage + combles sous toiture
RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes
RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
RGBZPU : Règlement général des bâtiments en zones protégées en matière d'urbanisme
RIE : Rapport sur les incidences environnementales
RNA : Réserve naturelle agréée
RND : Réserve naturelle domaniale
RUE : Rapport urbanistique et environnemental (actuellement SOL)
s : seconde
SAR : Site à réaménager

SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
SDT : Schéma de Développement Territorial
SDC : Schéma de développement communal
SDP : Schéma de développement pluri-communal
SDCW : Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie
SEP : Structure Ecologique Principale
SGIB : Site de grand intérêt biologique
SIG : Système d'Information Géographique
SOL : Schéma d'Orientation Local
SOx : Oxydes de soufre
SPGE : Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW : Service public de Wallonie
SPW-ARNE : SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW-DNF : Département de la Nature et des Forêts du SPW
SPW-MI : SPW - Mobilité et Infrastructures
SPW-TLPE : SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
SSE : Sud-sud-est
STEP : Station d'épuration des eaux usées
SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
SW/NE : Sud-Oeust/Nord-Est
T : tonne
tep : tonne d'équivalent pétrole
UCL : Université catholique de Louvain
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
UWA : Union Wallonne des Architectes
Walpi : Wallonie picarde
W-E : Ouest-Est
ZACC : Zone d'aménagement communal concerté au plan de secteur
ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme

05. Bibliographie

Convention européenne du Paysage, Florence, 20 octobre 2000.

Décret relatif aux parcs naturels, 16 juillet 1985.

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels, 24 mai 2017.

Fédération des Parc naturels de Wallonie. La Charte Paysagère des Parcs Naturels (vade-mecum). 21 novembre 2017.

Ministère de la Communauté Wallonie Bruxelles, Maison de la culture de Tournai, Parc Naturel du Pays des Collines, Le Pays des Collines. Un pays, un imaginaire, 2000.

Université Libre de Bruxelles, Mission de support à la préparation d'une « Charte Paysagère » pour le Parc naturel du Pays des Collines, Janvier 2002.

La Wallonie Picarde (en ligne). Disponible sur : <https://www.visitwapi.be> (Consulté en septembre 2019).

Les glissements de terrain (en ligne). Disponible sur : <https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/autres-menaces/glissements-de-terrains.html> (Consulté en septembre 2019).

Géoportail de la Wallonie. Fiche descriptive : Masse d'eau souterraine, version 2017 (en ligne). (Consulté en septembre 2019).

SPW. Etat des lieux de la masse d'eau RWE061.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE060.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE013.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE160.

Institut Royal Météorologique de Belgique, Climat dans la région de Ath (en ligne), disponible sur <https://www.meteo.be>

Le Forem, Statistiques locales de la demande d'emploi, disponible sur <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

Le Parc Naturel du Pays des Collines (en ligne). Disponible sur : <http://www.paysdescollines.be/>

CPDT Atlas des paysages, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023

Vade-mecum: charte paysagère, SPW, Version du 21 octobre 2019

Les régions homogènes de la Wallonie du Nord-Ouest, J.C. RoucLoux, 1976

Construire le paysage de Demain dans le PNPC, SPW-DGO4, 2015

Architecture rural, Van den Noortgaete Thérèse, 2018

Le pays des collines, Ministre de la Communauté Wallonie-Bruxelles, 2000

Géologie du Pays des Collines, Michel Hennebert, Service de Géologie fondamentale et appliquée, Extrait travail 2019

PCDR, Mont de l'Enclus, Agence intercommunale de développement IDETA, 2019

PCDR, Celles, Agence intercommunale de développement IDETA, 2015

PCDR, Frasnes-lez-Anvaing, JNC, 2013

PCDR, Ellezelles, IDETA et ULB Igeat, 2006

PCDN, Agro-bio-Tech-Gembloux, Julien TAYMANS, 2014

Extrait du pcdp de flobecq/vloesberg, bureau d'études espaces publics - espaces verts urbanisme - topographie, 2015

Le patrimoine monumental de la Belgique, vol : Vol. 8, 23, 9, 10, 12, 13, 16, 5, 18, 6, 22. Mardage éditeur. 1970-1980.

Histoire d'un bourg rural, Willy Delhay, 1992-1993

Architecture rurale de Wallonie, Hainaut central et Tournaisis, Pierre Mardage éditeur, 1987

Charte Paysagere, PNDO, Éditeur responsable : Parc naturel des deux Ourthes, 2015

Charte Paysagere, PNPE, Éditeur responsable : Parc naturel des plaines de l'Escaut, 2022

Carte la Wallonie picarde à pied – Pays des Collines, La WapiBox pédestre, Maison du Tourisme de la Wallonie picarde

Atlas socio-économique de la Wallonie picarde, WAPI 2025 asbl, IDETA, IEG, WAPINVEST et HAINAUT DEVELOPPEMENT, IDETA, 2016



06. Annexes

Annexes écrites :

- 1) Annexe 1 : Décret relatif aux Parcs naturels
- 2) Annexe 2 : Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la Charte paysagère
- 3) Atelier de participation: Poster : PNPC
- 4) Atelier de participation: Poster 1 : Aire Paysagère : « Plaine septentrionale de l'Escaut »
- 5) Atelier de participation: Poster 2 : Aire Paysagère : « Les Monts Scaldiens »
- 6) Atelier de participation: Poster 3 : Aire Paysagère : « Plaine de la Rhosnes »
- 7) Atelier de participation: Poster 4 : Aires Paysagères : « Campagne agricole de Celles »
- 8) Atelier de participation: Poster 5 : Aire Paysagère : « Campagne agricole d'Anvaing »
- 9) Atelier de participation: Poster 6 : Aires Paysagères : « Collines tournaisiennes »
- 10) Atelier de participation: Poster 7 : Aire Paysagère : « Collines nord hennuyères et Bas plateau agricole d'Ath »
- 11) Atelier de participation: Poster 8 : Aire Paysagère : « Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre »
- 12) Conclusions générales de l'analyse paysagère ADESA sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Annexes cartographiques :

- 1) Carte 1 : Cartographie des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage
- 2) Carte 2 : Cartographie des enjeux paysagers territoriaux



Avec le soutien de
la



Wallonie

Equipe de rédaction :

Bureau d'étude DR(EA)²M :
Virginie Chapaux - Bioingénieur
Sébastien Collard - Architecte
Paysagiste
Cécile Escouflaire - Architecte
Master en environnement

DR(EA)²M

Parc naturel du Pays des
Collines :

Bernadette Duhaut
Baptiste Hottekiet
Dorothee Verbrigghe



IDETA, Agence de
Développement Territorial :
Camille Mestdag



2019-2024

